

# BILAN 2016





#### Bilan 2016

#### Avant propos

2016 a été une année de mobilisation forte en faveur du vivre ensemble, de l'interculturalité, du gouverner autrement et de notre engagement européen. Cet engagement, « l'accent » de l'AIMF, s'est retrouvé dans les projets mis en œuvre, dans notre communication via le site internet et les réseaux sociaux, dans les réunions internationales qui ont animé l'année, dans la diffusion de publications.

Ce bilan est l'expression de la volonté de changement imprimée par la Présidente et le Bureau. Cette transformation est une nécessité pour faire face aux problèmes aigus auxquels les Élus locaux ont à répondre.

Ce bilan a aussi le grand mérite de participer à la pédagogie des défis qui sont ceux du secrétariat permanent : l'urgence climatique et l'interculturalité, la présence internationale et la déconcentration de la gestion des programmes, l'adaptation aux attentes des bailleurs, une communication plus large, plus précise, et l'animation d'une réflexion continue sur la ville.

Ce bilan montre, enfin, que nous avons maîtrisé le processus de transformation de notre association et que nous en avons dosé la vitesse. Des recrutements locaux ont été opérés pour mieux gérer nos opérations, notamment dans l'océan Indien, dans les régions des grands lacs africains, au Bénin, en Côte d'Ivoire. Ces opérations de croissance externes que nous avons réalisées sont des opérations industrieuses, car porteuses d'avenirs territoriaux. Nous construisons ainsi une stratégie, pas une aventure. Nous avons atteint ce point d'équilibre entre la nécessité stratégique, l'impératif économique local et notre responsabilité sociale. Cela en tenant à l'adaptation constante du secrétariat permanent à nos multiples bailleurs, en restant cohérent avec notre pari fondé sur la proximité humaine.

Khalifa A. Sall Secrétaire général, Maire de Dakar



#### Sommaire

k L'Ad	ccent » de l'AIMF : le vivre ensemble	7
I.	Initier des réflexions et des rencontres afin de promouvoir le vivre ensemble dans les territoires	9
1.	Une histoire des solutions	. 10
2.	L'Assemblée générale de Beyrouth axée sur la « ville du vivre ensemble »	. 11
3.	L'activité des Commissions permanentes contribue à fédérer la diversité	. 15
П.	Les Maires, acteurs du dialogue social et des processus de sortie de crise	
1.	La Plateforme des Autorités locales des Pays des Grands Lacs, une structure de dialogue sur le « vivre ensemble » en zone de crise	. 19
2.	Le renforcement des organisations sous régionales pour améliorer la prise en compte des Autorités locales dans les processus de décisions nationaux et mondiaux	. 22
Ш.	Une démarche de plaidoyer conduite en partenariat avec l'Union européenne	. 26
1.	Première rencontre des Groupes thématiques « Finances locales » et « Services essentiels »	. 27
2.	« Financements innovants du développement durable : Quels partenariats pour un rôle accru des villes ? », séminaire du groupe de plaidoyer Climat, les 22 et 23 mars 2016, à Dakar	. 28
3.	Première réunion du groupe de plaidoyer « Statut de l'Élu local et Fonction publique territoriale » tenue du 15 au 17 juin 2016 à Yamoussoukro	. 30
4.	Plaidoyer auprès des chefs d'État et gouvernement francophones réunis à Antananarivo, les 26 et 27 novembre 2016	. 31
IV.	Un partenariat avec les universitaires pour donner une image cohérente de l'évolution de la réflexion de l'AIMF	. 35
1.	« Raisonnance » : un cadre de dialogue entre autorités locales et universitaires pour réfléchir ensemble	. 36
2.	« Ville innovante » : un partenariat entre l'AIMF, l'ONG Urbanistes du Monde et l'Ecole Urbaine de Sciences Politiques Paris	. 37
3.	L'école, les nouvelles technologies et l'ouverture des villes sur le monde	. 39
4.	Une réflexion continue	. 39

Une p	politique sociale et culturelle au service du dynamisme local	. 43
1.	L'extension de la solution AIMF relative à l'autonomisation financière des collectivités locales	43
П.	L'accès aux services essentiels mobilise des subventions importantes	46
Ш.	L'autonomisation des collectivités locales passe également par la mise en valeur du patrimoine local et de l'accès à la culture	50
IV.	La promotion de l'économie sociale et solidaire, l'entreprenariat, le développement économique local, le soutien de la jeunesse sont autant d'actions qui sécurisent la ville	53
ANNE	XES	57
1.	Liste des projets du Fonds de Coopération votés en 2016	57
П.	2016 – Site internet et réseaux sociaux	58

#### « L'Accent » de l'AIMF : le vivre ensemble

La volonté d'être ensemble, au sein du réseau des Maires francophones, s'exprime dans tous les discours de la Présidente, des membres du Bureau, des participants aux manifestations qui ont structuré l'année 2016. Très concrètement, nous sommes ensemble avec l'Union européenne, avec les fondations Veolia ou Bill et Melinda Gates, avec les pays qui nous soutiennent : la France, le Canada, le Québec, la Région Wallonie-Bruxelles ou le Cameroun, avec les villes partenaires nombreuses aux côtés de Paris, de Bordeaux, de Liège, de Lausanne ou de Montréal.

Nous sommes ensemble en solidarité avec les villes victimes du terrorisme, de Tunis à Bamako, en passant par Ouagadougou, Bruxelles, Beyrouth, Niamey, N'Djamena, Nice ou Sousse.

Nous sommes ensemble, face aux changements climatiques, notamment lors de la COP 22.

Nous sommes ensemble, face aux situations de crise, avec des projets très concrets au Nord Mali ou à Goma et Rusizi.

Nous sommes tous ensemble avec la Francophonie qui s'est engagée à ouvrir un espace de dialogue porté par des milliers de personnes issues de notre réseau. Des témoignages recueillis sur vidéo à Dakar, Montréal, Bruxelles, Paris, Marseille ou Casablanca, venant des jeunes et des moins jeunes pour dire « libres, ensemble ». L'espoir est là et il se réalise de ville en ville, en lien avec les Maires.

### Initier des réflexions et des rencontres afin de promouvoir le vivre ensemble dans les territoires

La ville est un espace socialisé, pétri d'histoire et d'usages par les groupes humains qui l'ont intégrée : modes d'habitat, activités économiques ou organisation des échanges. À cela s'ajoute une « institution imaginaire», faite de solidarités vécues et de représentations communes. Entre les deux niveaux, de multiples interactions déterminent l'identité de la ville, ses dynamiques internes et sa capacité d'adaptation. Elle est donc hétérogène dans sa réalité humaine comme dans ses représentations culturelles.

Les années qui ont suivi le 11 septembre ont influencé cette forme de construction des villes, mouvement qui s'est accentué après la crise sécuritaire qui s'impose depuis 2014 et qui bouscule les relations intercommunautaires construites au fil du temps. En réaction, cette évolution en a suscité une autre, tout aussi sensible, avec l'émergence et la promotion de la diversité culturelle, puis du dialogue interculturel, dans les discours sur les politiques internationales, nationales et locales, évolutions qui se sont traduites en actes. Le consensus s'est généralisé sur l'adoption de ces valeurs comme alternatives au « choc des civilisations ». Certaines villes, plus avisées que d'autres, ont progressivement adopté des politiques interculturelles volontaristes. Paris a fait ce choix depuis Victor Hugo et ce choix s'est encore plus affirmé depuis 2001.

Autre évolution concomitante et majeure, les collectivités locales sont majoritairement devenues aujourd'hui des acteurs incontournables des politiques publiques de développement économique, social, artistique et culturel. Les bailleurs internationaux le souhaitent et l'expriment dans les grands débats qu'ils animent. La décentralisation a renforcé partout en Europe les pouvoirs locaux dans leur rôle de financeurs, mais aussi d'animateurs, parfois d'organisateurs de la vie économique, sociale et culturelle.

Dans ce contexte, il est rappelé au sein du Conseil de l'Europe que :

« La Cité Interculturelle ne se contente pas de "s'accommoder de" la diversité, mais elle l'utilise comme source de dynamisme, d'innovation, de créativité et de développement.

Elle accepte la diversité en tant que règle et aide toutes les populations - minorités comme majorité - à en tirer profit. La cité interculturelle façonne ses politiques éducative, sociale, du logement, de l'emploi, de la culture et toutes politiques connexes, ainsi que ses lieux publics, afin de permettre à des populations d'origines différentes de sympathiser, d'échanger et d'interagir pour le bien de tous. Les structures et mécanismes de la consultation publique, le débat et la prise de décision sont représentatifs du mélange culturel de la communauté et permettent de traiter la question de la différence culturelle. La Cité Interculturelle n'évite pas le conflit culturel mais l'accepte et développe les moyens de le gérer. Les décideurs politiques et les médias favorisent la compréhension de la diversité en tant qu'atout et encouragent les citoyens à la percevoir ainsi. Grâce à une interaction permanente et une confiance entre les groupes culturels et leur forte participation à la vie civique, la Cité Interculturelle est apte à réagir positivement aux défis sociaux et économiques mondiaux. »

Ceci étant posé, les villes peuvent contribuer à créer les conditions d'une plus ample valorisation de leur patrimoine interculturel et social au service du développement. Elles peuvent diffuser explicitement des perceptions apaisantes de la diversité de leurs populations. Elles peuvent aussi en exprimer une vision dynamisante, créative et solidaire. Il appartient à un réseau, tel l'AIMF, de valoriser ces expériences : quelles compétences, quels savoir-faire peut-on identifier au sein des entités françaises, belges ou québécoises ? Quelles sont les initiatives avec quels résultats et quelles perspectives ?

Dans ce contexte, l'AIMF, à travers ses manifestations mises en œuvre ces 15 dernières années, a proposé des réponses.

2016	Beyrouth, 27 au 30 septembre	Construire la ville du vivre ensemble
2014	Kinshasa, 3 au 6 novembre	Villes et migrations internationales
2012	Abidjan, 26 au 28 novembre	Villes, dialogue interculturel et paix
2012	Bruxelles, 1 <sup>er</sup> et 2 mars	Villes et diversités culturelles : pour que le pluralisme culturel soit un pluralisme constructif
2011	Nouakchott, 2 au 6 avril	Patrimoine culturel et développement local
2009	Paris, 1 <sup>er</sup> au 3 octobre	Les villes francophones actrices du dialogue interculturel
2006	Bucarest, 26 au 27 septembre	Villes et éducation citoyenne
2003	Dakar, 22 au 24 octobre	Le Maire médiateur
2002	Beyrouth, 16 au 18 octobre	Villes, émigration et immigration : enjeux économiques et culturels
2001	Casablanca, 23 au 25 octobre	Villes, diversités linguistiques et culturelles

Les politiques locales qui ont été portées en exemples lors de ces rencontres sont les dispositions formelles ou informelles des pouvoirs locaux visant à soutenir directement ou indirectement des associations pour l'intégration des immigrés, la valorisation de la diversité ethnoculturelle, la mise en œuvre de dialogues interculturels ou d'actions antidiscriminatoires, et également pour le développement d'actions de solidarité internationale subventionnées ou non par l'AIMF.

#### 1. Une histoire des solutions

• L'AIMF met en œuvre des programmes très concrets et très lourds sur le plan financier, en étant un praticien de l'interculturalité : l'interculturalité, comme pratique d'action, est dans tous ses projets. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ces projets sont formateurs pour ses experts, quelque soit leur ville d'origine...

À titre d'exemple, nous pouvons citer les projets concrets subventionnés par le budget de l'AIMF :

- la réhabilitation de cimetières chrétiens, juifs et musulmans à Tunis et Bizerte
- l'appui au dialogue islamo-chrétien à Bangui
- la mise en place d'une plateforme de concertation pour les villes des Grands Lacs africains
- la mise en réseau des villes d'Afrique centrale
- la mise en réseau des villes de l'Océan Indien
- la mise en œuvre d'un dialogue transfrontalier entre les villes du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire
- la mise en valeur du patrimoine des villes d'Afrique occidentale ou du Sud Est asiatique au service du développement et du dialogue interculturel.

L'interculturalité, en soi, n'est pas un projet. Elle sous-tend toutes les actions et elle est la logique des pratiques mises en œuvre. L'AIMF soutient ainsi un courant de pensée à partir duquel elle a mis en œuvre ses projets concrets.

Cette démarche a donné à l'AIMF une crédibilité qui a été saluée par l'Union européenne, la Banque Mondiale et des Fondations.

Pour mettre en œuvre ces opérations, l'AIMF fait appel à des experts territoriaux du Nord et du Sud qui, de fait, sont confrontés à la différence d'approche des problèmes et à l'influence des cultures dans les réponses à leur apporter. Dans une économie mondialisée, le métier d'ingénieur nécessite une ouverture aux concepts interculturels, tant dans leurs tâches de gestion de production que dans leurs relations professionnelles internationales. Former les compétences interculturelles nécessaires au sein des écoles d'ingénieurs est une nécessité.

L'AIMF entend y contribuer à travers son site internet. A titre d'exemple, c'est bien l'objectif de son manuel de gestion de sortie de crise diffusé lors de l'Assemblée générale de Beyrouth.

- Parallèlement à ces transferts de savoirs au niveau de l'expertise élargie, l'AIMF met à disposition une banque de réflexion alimentée par sa revue Raisonnance. À titre d'exemple, citons quelques articles :
- « Pouvoir et violence, comprendre pour prévenir », Pierre d'Elbée, docteur en philosophie
- « Développer des citoyens actifs », Jean-Louis Benoît, professeur agrégé, docteur ès lettre
- « Politique et religion : peindre sur la même toile », Joseph Maïla, professeur de relations internationales
- « Pouvoirs religieux et autorités centrafricaines : quelles solutions pour la sortie de crise ? » Entretien avec l'imam Omar Kobine Layama, président de la Conférence islamique de RCA et l'archevêque de Bangui, monseigneur Dieudonné Nzapalainga
- « Sommes-nous capables d'élaborer un nouveau projet collectif ? », Pierre d'Elbée, docteur en philosopihe
- « Gérer la diversité dans une vision de solidarités », Joseph Maïla, professeur de relations internationales
- « Le Maire, un artiste du vivre ensemble », Christian Monjou, professeur de chaire supérieure de Khâgne
- « Réinventer le vivre ensemble : les ressources africaines et arabo-islamiques », Blondin Cissé, chercheur associé au CSRP à Paris
- « Récentes leçons d'Afrique sur le vivre ensemble », Mahamadé Savogo, directeur de l'Ecole doctorale Lettres, Sciences Humaines et Communication de l'Université de Ouagadougou
- « Vivre ensemble en ville », Marc Dumont, urbaniste
- « Richesse humaine et mieux vivre ensemble », Christophe Béchu, Maire d'Angers
- « La ville inclusive », Denis Coderre, Maire de Montréal
- « La ville intelligente, l'innovation technique au service du vivre ensemble ? », Maxime Schirrer, maître de conférences
- « Vivre en parallèle ou vivre ensemble, un point de vue psychologique », Lucie Mandeville, psychologue, conférencière
- « Chaque personne est une culture », Sylvie Lainé, conseillère AIMF

Le pouvoir d'influence de l'AIMF est lié à la langue commune de son réseau et aux valeurs qu'il véhicule. La continuité de sa construction, liée à ses thèmes de réflexion et à ses projets concrets ont créé une dynamique, une référence, un non-dit, donnant le sentiment d'une unité dans la diversité, allant du Québec à l'Afrique en passant par l'Europe.

La référence « AIMF » est composée de ses outils, ses valeurs, sa langue et les cultures locales mises en synergie, en dépit de leurs approches différentes selon le niveau de développement régional.

Cette ressource est un atout pour ses membres, leurs administrations, notamment par sa capacité de réponses aux interrogations que posent la mise en œuvre des politiques publiques, spécialement en matière interculturelle (écoles, santé, société, urbanisme).

#### 2. L'Assemblée générale de Beyrouth axée sur la « ville du vivre ensemble »



Le congrès de Beyrouth a centré ses débats sur le vivre ensemble articulés selon trois ateliers, l'un sur le rôle de l'Economie sociale et solidaire, ciment du vivre ensemble, le second sur les financements participatifs qui contribuent au développement de cette manière de faire et de penser, enfin, un troisième atelier sur l'accompagnement de la cohésion sociale, notamment par la démarche volontaire de réconciliation.

- Ce dernier atelier, très suivi et filmé, regroupait un panel constitué par :
  - Mme Rachel BOCHER, Conseillère municipale de la ville de Nantes, déléguée à l'accueil des nouveaux Nantais et à la Francophonie
  - Mme Antoinette MONTAIGNE, Présidente de l'Académie de la Paix, ancienne Ministre de la Réconciliation nationale, Dialogue social et interreligieux en Centrafrique
  - M. Djiguiba CISSE, Imam principal d'Abidjan-Plateau, Côte d'Ivoire
  - Pr Abbas HALABI, Président du Groupe arabe du dialogue islamo-chrétien, Liban
  - Dr Mohamad SAMMAK, Secrétaire Général du Comité National de Dialogue islamo-chrétien,
    Liban
  - M. Nagy el-KHOURY, Secrétaire général de la Rencontre islamo-chrétienne autour de Marie, Liban
  - Pr Benoit KAMBOU, Président du Haut Conseil pour la réconciliation et pour l'Unité Nationale, Burkina Faso
  - Dr. Fritz NTONE NTONE, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala, Cameroun
  - M. Roland RIES, Maire de Strasbourg
  - M. Hallé Ousmane, Maire de Tombouctou, Mali
  - M. Lassana CISSÉ, Directeur national du Patrimoine culturel du Mali
  - Dr Houda KASSATLY, Arc en ciel au Liban
  - M. Thomas COSSE, France Volontaires, responsable du Réseau Régions France

Les débats ont porté sur la réconciliation dans le cas de conflits religieux et plus particulièrement entre musulmans et chrétiens en Côte d'Ivoire, en République Centre africaine et au Liban. L'ensemble des initiatives présentées par les intervenants a relevé l'importance du devoir de mémoire, mais aussi de pardon et de construction de l'avenir. Selon les intervenants, cette démarche devrait se construire autour de « valeurs morales et spirituelles convergentes », ainsi que sur ce qui pourrait constituer le « ciment des sociétés » tel que les biens communs, la langue, la culture ou les fêtes. Les intervenants ont également montré que l'histoire de l'ensemble de ces sociétés en conflits, fait apparaître des relations apaisées entre les communautés, mais aussi, qu'il y a conflit lorsque la religion prend une « coloration » politique dans des contextes de pauvreté, de chômage ou d'inoccupation des jeunes. De ce fait, les intervenants relèvent l'importance de la construction d'une politique laïque, mais où les religions ont toute leur place et ont la liberté de s'exprimer. Le relais local et le rôle des Maires comme médiateurs semblent primordiaux.

Outre la présentation des réalités locales et des différents processus à l'œuvre dans chaque contexte, deux points importants d'orientation des politiques locales de réconciliation ressortent de la table ronde :

- l'importance du rétablissement des canaux communication entre les communautés d'une part et le travail sur la connaissance de soi d'autre part. L'usage des médias locaux à caractère religieux et non religieux semble être une piste, ainsi que la posture du Maire médiateur
- la prise en considération de la jeunesse à travers l'éducation d'une part (connaissance de soi et de l'autre), d'autre part, en lui donnant une activité (emploi, bénévolat, sports).

Les intervenants de cette table ronde ont insisté sur les répercussions et les effets fédérateurs que peuvent entraîner une action menée au niveau local sur le « vivre ensemble » des citoyens et des communautés. La réhabilitation du patrimoine culturel immobilier du Mali, la planification stratégique à Douala où la mobilité de citoyens engagés dans un programme de volontariat, favorisent le partage et la coproduction de savoirs, entretiennent un esprit de coopération et renforcent la cohésion sociale. De même, des initiatives locales entreprises en faveur du dialogue interreligieux à Strasbourg, de l'accueil des étrangers à Nantes ou de formation de jeunes permettent

de bannir les velléités de repli sur soi et de favoriser l'épanouissement des couches sociales vulnérables ou marginalisées. L'échelon municipal d'impulsion et de cadrage des initiatives en faveur du « vivre ensemble », de médiation et de pacification sociale est ainsi affirmé. Mais il reste à trouver les conditions et les moyens de les inscrire dans la permanence et la durée. Des mécanismes nationaux et internationaux de partage d'expériences, de leurs duplications, sont à rechercher.

Les préoccupations soulevées par la table ronde ont été de deux ordres :

- la construction et l'entretien de relations de confiance humaine réciproque, dans un contrat social qui garantisse les égalités de droits à tous les résidents d'un territoire (droit au logement et à la ville, accès aux services urbains, à la formation et à l'emploi)
- le lien à établir entre solidarité locale et internationale, à travers l'accompagnement et le soutien et la pérennisation d'initiatives en faveur d'une paix préventive et contagieuse.
- L'atelier sur l'économie sociale et solidaire, animé par le représentant de l'AFD, M. Selvan PAJANIRADJA, coordinateur entrepreneurial social, du Groupe SOS, Mme Berengère DAVIAUD, Pôle Solidarité Internationale, en présence du Bourgmestre de Liège, M. Willy DEMEYER, du Maire de la commune d'Atoc au Cameroun, M. Dieudonné DAY ZAL, de l'Amicale marocaine des handicapés, Mme Amina SLAOUI, Présidente du Groupe, a rappelé que l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est définie dans cet atelier, comme toute initiative entrepreneuriale, avec un équilibre économique. La rentabilité de ces entreprises ne doit pas être excessive, et leur objectif premier doit être en lien avec l'amélioration de la qualité de vie des personnes. Par exemple, la privatisation du service du ramassage des ordures peut faire partie de l'ESS.

Mme DAVIAUD a présenté les activités réalisées au Cameroun par le Pôle Solidarité Internationale (PSI) et financées par l'AIMF, pour développer les projets d'ESS. Des ateliers pour développer le concept d'ESS sont réalisés auprès des Élus et des formations ont été accomplies dans plus de la moitié des communes du pays. L'importance de la participation de la population locale, à la base de la formation de ces projets, a été soulignée pour une bonne identification des besoins.

M. DIEUDONNE a illustré ce qui a été fait dans la commune d'Atok comme projets d'ESS. Il a témoigné des ateliers réalisés par le PSI dans la commune et voit dans l'ESS le moteur pour le développement économique du pays. Il salue la résilience et l'endurance des communes du pays. La forte intervention du PSI au Cameroun a comme résultat le RMCESS, Réseau des Maires du Cameroun pour l'Économie Sociale et Solidaire, lié à l'AIMF.

Pour l'AFD, les grands axes de travail reviennent à appuyer les politiques publiques et de mettre en place des innovateurs sociaux. Elle veut aussi inciter les banques locales à faire confiance dans les projets. L'AFD travaille, pour cela, en faisant des opérations de sensibilisation auprès des Élus locaux et des banques locales.

M. Willy DEMEYER, affirme que la situation des entreprises d'ESS en Wallonie est aussi bonne que celle des entreprises faisant partie d'une économie classique. La coopérative « Vin de Liège » et la coopérative DynamoCoop en sont des exemples. Il existe un dispositif wallon, le « Brasero », développé par la SOWESCOM, pour venir en appui au financement de ces entreprises. Le grand succès de l'ESS s'est traduit dans la création d'un master, et d'une formation pour les cadres et les chefs d'entreprises en ESS. Il existe aussi des clauses sociales dans les marchés publics afin de faire profiter ces entreprises de l'ESS.

À partir des interventions, il ressort que chaque pays a ses propres expériences d'ESS et les projets à développer doivent se baser sur ces expériences endogènes. Les intervenants ont insisté sur un

besoin d'horizontalité dans la prise de décision, et sur le fait que les projets ne sont pas transposables : chaque groupe de personnes devant le créer, adapté à ses attentes.

• Quant à l'atelier 3, sur les financements participatifs dans la construction de la ville, animée par Mme Eve DURQUETY, responsable Développement, Économie sociale, à KPMG, il a réuni M. Cyrille LANGENDORFF, Directeur des Affaires internationales au Crédit coopératif, M. Marc OLIVIER, Directeur financier de l'ADIE, Association pour le droit à l'initiative économique (microcrédit), M. Nicolas HAZARD, Président du comptoir de l'innovation, M. Arnauld Philippe NDZANA, Directeur des Affaires techniques à la communauté urbaine de Yaoundé, M. Hervé BOUGAULT, Division des Relations avec les Elus et les Acteurs Economiques de l'AFD.

Le propos des intervenants avait comme principal sujet l'innovation dans le financement participatif, des autorités locales et des entreprises, pour des projets à impact social et environnemental.

S'adressant à des individus en démarche d'insertion sociale, ces dispositifs d'outils financiers suivent des étapes similaires, mais dépendent des collectivités locales. Le regroupement des acteurs autour des outils est une phase décisive pour la mise en place du processus du financement ainsi que la définition d'un programme d'insertion. L'outil « Social Impact Bond » expliqué par M. LANGENDORFF est très répandu dans les pays anglo-saxons et testé sur des catégories spécifiques.

Dans les débats, il ressort que les pays en développement souhaitent s'approprier des outils mieux adaptés aux individus non formés, non informés, pour régler un problème majeur qui est l'emploi. Comment mobiliser les activités existantes, encadrer les politiques économiques ? Quels investisseurs, quels accompagnements, voire quels aspects culturels et juridiques à développer ?

Le rôle des intermédiaires a été vu sous un autre angle avec la présentation de M. HAZARD et les expériences du groupe « Comptoir de l'innovation » pour la mise en relation des acteurs en aidant les individus en difficulté.

Quel est le lien avec les collectivités locales ? Il y a le besoin de compétences, de connaissances et de mise en place des incubateurs sociaux. Ce sont les principaux sujets qui sont revenus dans les débats.

De même, il a été rappelé que le financement des particuliers pour des projets d'énergie renouvelable est une opportunité pour toutes les villes. L'exigence d'une meilleure communication, de l'élaboration d'une base de données par la création d'un forum virtuel des villes, par exemple, pourrait être une idée. L'échange continu et le transfert de compétences pourraient créer une capacité d'adaptation des outils de financement pour les autres villes. L'impact économique est indissociable de l'impact social, car tous les projets sont générateurs d'économie. Par contre, l'accompagnement, l'assistance technique et le suivi restent une exigence pour que les projets d'insertion atteignent leurs objectifs. L'accompagnement est donc une condition nécessaire pour pérenniser l'activité.

#### 3. L'activité des Commissions permanentes contribue à fédérer la diversité

Ces commissions, transversales, sont toutes présidées par un membre du Bureau. Chacune anime un thème d'action qui contribue à l'élaboration d'une politique de ville.

#### a) Commissions permanente « Aide humanitaire et gestion des risques » (Présidence Bangangté)

Après avoir été solidaire avec la ville de Nouakchott pour lutter contre les ravages des moustiques tigres en achetant des produits et matériels professionnels de pulvérisation pour démoustication afin de permettre à la ville d'intervenir immédiatement et de manière conséquente dans tous les quartiers, le réseau des Autorités locales francophones a aussi été solidaire avec les villes camerounaises, suite à des pluies diluviennes ayant causé beaucoup de sinistres auprès des populations ainsi qu'avec la ville de Kinshasa en reconstruisant deux passerelles détruites par les inondations.

Ainsi, après la saisine de Madame Célestine KETCHA COURTES, Maire de la Commune de Bangangté, Présidente du Réseau des femmes Élues locales d'Afrique Cameroun, une aide financière a permis de faire face aux besoins de première nécessité en achetant des vivres, médicaments, matelas et tentes.

### b) Commission permanente « Décentralisation et gouvernance locale » (Présidence Ziguinchor)

Les actions de cette Commission sont orientées vers des démarches de plaidoyer pour mieux accompagner le partenariat stratégique AIMF/Union européenne. En continuité du partenariat qu'elle a noué avec l'Association des Maires du Sénégal, un appui a été apporté au Congrès de cette association, qui eu lieu du 22 au 24 mars 2016, à Dakar.

La Commission projette aussi d'organiser des rencontres de plaidoyer quant à la nécessité pour les États d'appuyer l'AIMF et de passer à la décentralisation opérationnelle, afin de promouvoir l'autonomisation des collectivités locales.

#### c) Commission permanente « Villes innovantes » (Présidence Nantes)



La Commission a tenu sa 6ème rencontre à Nantes, du 14 au 16 juin 2016, en marge du festival nantais de l'innovation numérique Web2Day. Une vingtaine d'Élus et de techniciens municipaux venus de Belgique, de France, de Géorgie, du Québec et de Suisse se sont retrouvés afin de partager leurs pratiques sur les hubs créatifs et d'identifier une démarche francophone partageable. Cette rencontre était articulée autour de 3 axes :

- le lien Ville / Hub créatif
- le degré d'investissement des collectivités locales
- le récit urbain de la ville intelligente.

La Commission propose la réalisation d'un guide de méthodologie destiné aux Élus et aux cadres de conception en matière de Hub créatif. Ce guide serait composé d'une partie pratique avec des axes à prendre en compte dans la réflexion en aval, puis une seconde partie de type retour d'expériences alimentée par les villes de la commission qui souhaitent partager leur expérience en la matière.

Lors de l'Assemblée générale de l'AIMF, à Beyrouth, la Commission a affiné le cahier des charges de ce guide.

### d) Commission permanente « Développement urbain durable et environnement » (Présidence Lausanne)

La Commission s'appuie sur un programme dynamique reposant sur l'apport des villes membres.

En 2016, deux réunions ont été organisées. L'une à Beyrouth et l'autre au Sommet des Maires pour le climat à Marrakech, le 14 novembre 2016.

Les points suivants ont été abordés durant l'année :

- bilan global des activités de la commission 2009-2016,
- fonctionnement de la commission et choix des thématiques pour les années à venir,
- élaboration et validation du programme 2017.

#### e) Commission permanente « Vivre ensemble » (Présidence Montréal)

La Commission a mis en place un Observatoire des Maires sur le vivre ensemble. Cet observatoire travaille particulièrement sur les violences terroristes et les radicalisations diverses. En partenariat avec des universités, l'organisation réfléchit sur les meilleures pratiques et sur les «questions du vivre ensemble» des différentes villes membres.



### f) Commission permanente « Formation des cadres territoriaux et problématiques liées au genre » (Présidence Bordeaux)

Cette commission est structurée selon trois pôles

- Pour le Pôle « renforcement de la prise en compte de l'approche genre dans les valeurs stratégiques de l'AIMF », deux séminaires ont été organisés :

À Niamey - juillet 2016

Session d'évaluation des travaux 2012 / 2015, avec trois recommandations :

- élaboration d'un programme de renforcement des capacités 2016 2018 sur le mentoring en entreprenariat au féminin.
- signature d'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce & d'Industrie de Niamey. Objectif : acter la reconnaissance du Réseau au Niger.

 élargissement du Réseau à des villes membres du Conseil de l'Entente, organisation de coopération régionale d'Afrique de l'Ouest créé en 1959 : Bénin, Burkina Faso, Togo. Objectif : privilégier l'expertise et la vision Sud-Sud des travaux du Réseau.

#### À Tunis - octobre 2016

Lancement du réseau Francophonie au Féminin. Problématique de réflexion : l'économie sociale et solidaire.

- Pour le Pôle « formation et réflexion », une réunion s'est tenue à Bordeaux, en novembre 2016, lors d'un séminaire de réflexion et de formation sur le thème de « l'Humain dans l'urbain : quelles préconisations pour les Maires AIMF ? ». Pendant trois jours, ont été réunis une trentaine de participants venant d'Afrique, du Maghreb, de l'Europe et de l'Amérique du Nord.
- Pour le Pôle transversal
  Suivi de la Cop 21 juin 2016
  Signature, sous l'égide de l'AIMF, du premier partenariat entre une ville membre et un Bureau de consultant international: KPMG / Bordeaux. Objectif: mobiliser différents modes de co-financement avec des fonds d'aide sociale et environnementale de groupes industriels et de services.

La cible pilote est le réseau de femmes Élues locales du Cameroun (REFELA-CAM) regroupant 17 femmes Maires de l'ensemble des régions du Cameroun, afin de financer un programme d'énergie verte dans ces communes.

### II. Les Maires, acteurs du dialogue social et des processus de sortie de crise



En novembre 2012, le réseau des Maires francophones a été aux côtés des villes ivoiriennes, en faveur du processus de reconstruction autour de la Commission dialogue, vérité et réconciliation. Lors de cette 32ème assemblée générale, l'AIMF avait invité les autorités locales francophones à réfléchir sur la thématique « villes, dialogue interculturel et paix ». Cette rencontre a permis aux membres de son réseau de prendre conscience de leur responsabilité sur des sujets qui préoccupent de plus en plus les acteurs locaux, en charge de la gouvernance sociale de leurs territoires. Ce panel avait enregistré l'intervention d'un grand témoin, Monsieur Charles KONAN BANNY, Président de la Commission nationale pour le Dialogue, la Vérité et la Réconciliation en Côte d'Ivoire.

C'est dans ce cadre, en novembre 2014, à Kinshasa, lors de la 34ème Assemblé générale de l'AIMF, qu'un autre thème lié à l'agenda international était également investi. Les Autorité locales francophones ont été invitées à réfléchir sur les voies et moyens à mettre en adéquation avec les mouvements migratoires. L'année suivante, en octobre 2015, le Réseau des Autorités locales francophones a manifesté sa solidarité avec Tunis en répondant en grand nombre à l'invitation du Maire de la ville à participer à l'Assemblée générale. Cette manifestation a été l'une des plus imposantes de l'histoire du réseau. Et, lors du Bureau, les Maires, à l'unanimité, ont décidé de s'engager dans une réflexion continue sur le « vivre ensemble » et ils ont chargé le Maire de Montréal d'en assurer le suivi.

Cette volonté a été confirmée à Paris, en avril 2016, à l'occasion de la 82<sup>ème</sup> Réunion du Bureau de l'AIMF. Les Autorités locales ont adopté une « Déclaration commune des villes francophones contre le terrorisme ».

« Lors de la réunion de son Bureau à Lafayette en mars 2015, l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) a adopté une déclaration sur la prévention de la radicalisation qui a conduit à la création d'une Commission dédiée. Réunie à Tunis en octobre 2015, l'Assemblée générale de l'Association a en outre adopté une Charte pour construire des villes inclusives, soulignant l'impératif d'accueillir les réfugiés victimes des conflits et des fanatismes tout en refusant le racisme, la xénophobie et les replis identitaires.

Depuis ces prises de positions, le fléau du terrorisme a encore frappé plusieurs villes francophones et fait de nombreuses victimes de toutes origines, nationalités et confessions, à Bamako, Beyrouth, Bruxelles, Grand-Bassam, Kolofata, Niamey, Ouagadougou, Paris, Sousse et Tunis.

La présente déclaration est tout d'abord une condamnation ferme, définitive et sans équivoque de toutes ces actions terroristes. Le terrorisme ne peut être ni un mode de résolution des conflits, ni une forme de pression sur des gouvernements ou des organisations internationales.

Nous, villes francophones membres de l'AIMF, exprimons nos condoléances et notre soutien fraternel aux cités qui ont été frappées par ces actes odieux, aux familles des victimes et aux rescapés. Nous tenons à rappeler que la langue française porte des valeurs universelles de tolérance, de liberté d'expression et de pensée qui sont plus actuelles que jamais et constituent un rempart contre le fanatisme et l'obscurantisme.

Les Maires des villes, notamment francophones, sont en première ligne aux côtés des autorités des États quand le terrorisme frappe. Ils portent leur part dans l'organisation des secours, la prise en charge des victimes et l'organisation des commémorations. Ils seront de plus en plus amenés, avec les autorités centrales, à élaborer des programmes de prévention de la radicalisation, en particulier à destination de la jeunesse. L'AIMF peut, à cet égard, constituer une plateforme d'échanges d'expériences utile et efficace.

Nous sommes convaincus que l'avenir et la richesse des métropoles est de s'affirmer comme des villes ouvertes à toutes les fraternités qui acceptent, et valorisent la diversité des origines et des cultures. Nous sommes également convaincus que nos villes doivent refuser les replis identitaires et s'affirmer comme des villes solidaires. A ce titre, nous déclarons solennellement le devoir de nos villes d'offrir asile aux réfugiés qui fuient les guerres et l'oppression des groupes islamistes radicaux comme des régimes autoritaires qui massacrent leur propre population. Dans ce contexte, il importe à la fois de condamner toute forme de terrorisme et toute forme d'amalgame entre les migrants et le risque terroriste. Nous le faisons au nom des valeurs d'ouverture, de solidarité et de liberté qui sont consubstantielles à la Francophonie et à la Déclaration universelle des droits de l'Homme ».

Adoptée à Paris, le 8 avril 2016

C'est dans cette même logique de solidarité que les Autorités locales francophones se sont, comme nous l'avons dit précédemment, réunies à Beyrouth.

Mais, au-delà de cette réflexion continue, des projets concrets ont été mis en œuvre pour porter témoignage de cet engagement.

### 1. <u>La Plateforme des Autorités locales des Pays des Grands Lacs, une structure de</u> dialogue sur le « vivre ensemble » en zone de crise

Consciente du rôle majeur des collectivités dans les processus de dialogue et de sortie de crise, depuis plusieurs années, l'AIMF appuie des programmes opérationnels dans cette thématique. Cela a été d'abord entre la Côte d'Ivoire et les États limitrophes durant la guerre civile, puis en Centrafrique et autour du lac Kivu, avec la mise sur pied d'une Plateforme des Grands Lacs pour la paix et l'entente durable dans la sous-région.

Pour mémoire, la Plateforme des Autorités locales des Pays des Grands Lacs a été créée, avec l'appui de l'AIMF, en juillet 2014 à Goma et Rubavu entre les villes métropoles de Bujumbura, Kinshasa et Kigali, les villes de Goma et Bukavu, les Districts de Rubavu, de Rusizi et le Territoire d'Uvira. Plusieurs rencontres d'échange se sont tenues depuis lors. Et chaque rencontre a adopté un plan d'action de 6 mois. La plateforme est désormais opérationnelle avec l'adoption de ses statuts et la mise en place de son Secrétariat permanent. Un Secrétaire exécutif ainsi qu'un assistant administratif et financier ont été recrutés, suite au comité technique d'un jury de sélection qui s'est réuni à Bukavu, du 7 au 9 avril 2016.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que l'AIMF a apporté son soutien à la 3ème édition du festival AMANI, à Goma (R.D. Congo), du 12 au 14 février 2016. Cette rencontre, placée sous le signe du « vivre ensemble » et du bon voisinage, a accueilli plus de 33 000 festivaliers ainsi que 33 groupes d'artistes modernes et traditionnels, en provenance de 11 pays différents mais aussi de 10 régions de la R.D. Congo. L'on dénombre également la participation de plus de 68 ONG et associations œuvrant dans l'humanitaire. L'évènement a enregistré :

- 15 stands au village de l'entrepreneuriat
- la participation de 65 jeunes entrepreneurs dont 4 ont été primés dans un concours du meilleur business plan
- 19 conférences données sur la paix et la sortie de crise, la justice, le développement et l'entrepreneuriat.

Le Secrétaire permanent de la plateforme est effectivement entré en action en juin, avec sa présentation aux Autorités locales. En juillet, afin de préparer la cinquième réunion de la plateforme, il s'est rendu à Bujumbura, Uvira, Risizi, Bukavu, Goma, Rubavu, Kigali et la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL).

La cinquième réunion de la Plateforme des Autorités locales des Pays des Grands Lacs s'est tenue à Goma, les 27 et 28 octobre 2016. Elle a rassemblé 60 participants représentant les Autorités locales du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Burundi, ainsi que des représentants des acteurs de la société civile, pêcheurs du Lac Kivu, de l'ABAKIR (Conseil de gestion du lac Kivu), des coopératives d'agriculteurs, des coopératives de femmes du Burundi.

Elle s'est tenue à l'invitation de M. Dieudonné MALERE MA-MITCHO, Maire de Goma.

Cette rencontre est la première organisée depuis la mise en place du Secrétariat exécutif recruté en juin 2016. Un an après la 4ème Rencontre de Rusizi, il s'agissait de consolider le fonctionnement de la Plateforme en décidant des modalités d'enregistrement des statuts, en élisant le Conseil d'administration de la structure, en définissant le barème des cotisations et en veillant à la participation de chacun des trois pays.

La consolidation de la structure est un préalable à l'approfondissement des liens entre les Autorités locales des trois pays, notamment en matière de prévention des conflits, de coopération transfrontalière et de plaidoyer, ainsi que de la mise en œuvre de projets concrets.

L'ensemble des villes membres de la Plateforme étaient représentées (Kinshasa, Goma, Bukavu, Uvira, Rubavu, Bujumbura) sauf Kigali et Rusizi qui étaient représentées par le représentant du Ministère de l'Administration territoriale du Rwanda.

De nouvelles villes importantes ont marqué leur souhait de rejoindre la Plateforme, notamment Kisangani, Béni, Butembo, Huye, Ngozi et de s'acquitter d'une cotisation.

Les autorités centrales étaient représentées par les Gouverneurs du Sud, M. Marcellin CISHAMBO et du Nord Kivu, M. Julien PALUKU, un membre du Ministère de l'Intérieur du Burundi, du Ministère de l'Administration locale du Rwanda, et le Directeur de la coopération multilatérale des Affaires Etrangères du Rwanda ainsi que l'ensemble des Autorités présentes à Goma (Directeur général des Migrations, etc.).

Concernant les acteurs internationaux, le Secrétaire adjoint de la Communauté Économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), M. Joseph LITITIYO était présent, ainsi que le Premier Conseiller de l'Ambassade de France en poste à Goma.

Les échanges ont notamment porté sur la consolidation de la plateforme et la mise en œuvre de projets concrets de renforcement des acteurs socio-économiques des territoires frontaliers à partir de l'exemple des pêcheries de Kituku à Goma et du soutien aux coopératives agricoles de Rubavu en lien avec celles de Goma.

Après 4 heures de huis clos, les modalités d'enregistrement de la Plateforme en tant qu'association de droit rwandais ont été validées, ainsi que les statuts revus. Le Conseil d'administration suivant a été Élu :

- Président : M. Philémon LUTOMBO YOGOLELO, Maire de Bukavu (RDC)

Vice-Président : M. Jérémie SINAMENYE, Maire de Rubavu (Rwanda)
 Secrétaire général : M. Freddy MBONIMPA, Maire de Bujumbura (Burundi)
 Trésorier : M. Dieudonné MALERE MA MITCHO, Maire de Goma (RDC)

Les villes de Gitega et Ngozi au Burundi, Béni et Butembo en R.D. Congo ont été acceptées comme membres de la Plateforme.

La proposition de mise à disposition de bureaux dans le bâtiment administratif du secteur de Kamembe effectuée par le Maire du District de Rusizi dans sa correspondance n° 02686/0306 du 17/10/2016 a été acceptée.

La prochaine rencontre a été fixée à Bujumbura (Burundi) fin 2017 et le prochain Bureau à Rusizi (Rwanda).

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du Partenariat stratégique AIMF-Union européenne et a bénéficié du cofinancement de la Commission européenne.



# 2. Le renforcement des organisations sous régionales pour améliorer la prise en compte des Autorités locales dans les processus de décisions nationaux et mondiaux

S'ajoutant à la communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), l'AIMF apporte un appui aux autorités locales issues des pays de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) et de la Commission de l'océan indien (COI). C'est là le second axe du partenariat stratégique AIMF/Commission européenne.

- ➤ À cet égard, la première Conférence des Maires des capitales et métropoles des pays de la CEMAC s'est tenue, du 15 au 16 janvier 2016 à Yaoundé, sur le thème « le renforcement de la mobilisation des recettes locales s'appuyant sur les opérations d'adressage menées dans les villes d'Afrique centrale membres de l'AIMF». Cette rencontre avait pour objectifs :
  - l'échange d'expériences et de bonnes pratiques en vue de renforcer l'autonomie financière des Autorités locales : présentation des démarches et outils (adressage, modernisation des services financiers, observatoires fiscaux locaux, etc.)
  - l'identification de voies et moyens pour renforcer l'autonomisation des Autorités locales d'Afrique centrale et la prise en compte de leurs problématiques au niveau sous régional, notamment au niveau de la CEMAC et mondial
  - l'élaboration et la validation du plan d'action 2016 d'appui aux Autorités locales d'Afrique centrale et à leur structuration au niveau régional.

Cette rencontre s'est articulée autour de deux thématiques fortes : autonomie financière et « vivre ensemble ». Elle a rassemblé un panel de haut niveau composé des Maires de Brazzaville, Douala, Libreville, N'Djaména, Pointe-Noire, Port-Gentil, Yaoundé et Bangui, des principales communes du Cameroun, des Parlementaires, des représentants de la CEMAC, et de hauts représentants des Autorités nationales. Elle a permis de définir les bases d'un réseau des Autorités Locales de la zone CEMAC et faciliter la mise en lien avec les partenaires qui seront à même d'accompagner les villes dans leur plaidoyer, notamment des parlementaires et la Commission de la CEMAC elle-même. En effet, les villes de Bangui, Brazzaville, Douala, Pointe-Noire, Libreville, Ndjamena et Yaoundé sont toutes engagées dans des démarches d'adressage, de mobilisation des recettes et de modernisation de leur gestion financière. Cette communauté d'action permettra de tirer, au niveau sous régional, des pistes pour améliorer l'environnement et l'engagement des collectivités locales en la matière. Dans un climat de tensions identitaires et alors que la consolidation de la paix constitue un enjeu pour le développement socio-économique de la sous-région, le rôle majeur que jouent les Autorités locales pour favoriser le « vivre ensemble » a été au cœur des débats.

Le Président de la Commission de la CEMAC a reçu, le 22 décembre 2016, une délégation de l'AIMF, qui l'a informé sur le développement envisagé de ce programme et l'importance de la coconstruction du réseau.



➤ C'est également pour promouvoir cette communauté d'action pour le « vivre ensemble », que le partenariat stratégique AIMF/Commission européenne renforce les liens entre les Maires des villes et communes de l'océan Indien (AVCOI) et la Commission de l'océan Indien (COI).



À cet égard, plus de 60 Maires, députés et représentants des Autorités nationales des Comores, de Madagascar, Maurice, Mayotte, de la Réunion et des Seychelles se sont retrouvés à Saint-Denis (Réunion) les 5 et 6 février 2016. Cette rencontre visait à soutenir la coopération entre les villes de l'océan Indien et la prise en compte des Autorités locales dans les politiques nationales et sous régionales.

En raison de la problématique très particulière et des enjeux majeurs liés à la gestion des déchets en milieu insulaire, mais aussi de l'engagement de l'Association des villes et communes de l'océan Indien (AVCOI) et de l'AIMF sur ces questions, cette thématique a été placée au cœur des échanges.

Les Maires ont mis en place un Bureau provisoire composé d'un représentant de chaque île en vue de mettre à jour la liste des membres et les statuts de l'AVCOI, en y ajoutant son rôle en matière de plaidoyer et ses modalités pratiques de fonctionnement. Les travaux sur la gestion des déchets en milieu insulaire ont été apportés groupe africain de plaidoyer sur les services essentiels.

Notons également qu'il y a eu une seconde réunion qui s'est tenue à Maurice, du 7 au 9 mai 2016. Cette rencontre a permis, avec le Bureau provisoire de l'AVCOI, d'arrêter le programme d'actions de la structure pour les 6 premiers mois. Dans ce cadre, une rencontre est prévue à la suite du Sommet de l'OIF, en octobre 2016, à Antananarivo (Madagascar).

Du 5 au 8 décembre 2016, s'est tenue, à Antananarivo, l'Assemblée générale constitutive de l'Association des Villes et Communes de l'Océan Indien (AVCOI). Soixante-dix Maires des Villes de l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice, Mayotte, Réunion, Seychelles), pour consolider l'espace d'échange et de plaidoyer qu'ils mettent en place à travers l'AVCOI.

Cette réunion s'inscrit en cohérence avec le Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Antananarivo, du 26 au 28 novembre, au cours duquel les Chefs d'État ont reconnu le rôle des Autorités locales dans la résolution des enjeux mondiaux actuels, et se sont engagés à renforcer la prise en compte de leurs problématiques et à approfondir les processus de décentralisation.

À l'occasion de cette rencontre, les Maires ont adopté les statuts de l'AVCOI et porté à leur tête une co-Présidence composée de Mme Lalao RAVALOMANANA, Maire de la Communauté urbaine d'Antananarivo (Madagascar) et de M. Oumar KHOLEEGAN, Lord-Maire de Port-Louis (Maurice, membre du Bureau de l'AIMF). Les Maires des capitales de l'Océan indien Moroni, Mamoudzou, Saint-Denis et Victoria font également partie du Conseil d'administration.

L'appui apporté par l'AIMF à cette structure, dont le siège est fixé à Saint-Denis (Réunion), vise à renforcer la prise en compte des Autorités locales dans ces pays engagés dans des processus de décentralisation, en particulier à Madagascar et aux Comores, en lien avec la Commission de l'Océan indien.



#### Les objectifs de ce réseau sont :

- l'amélioration de l'environnement des Autorités locales (faire en sorte que les décideurs nationaux, sous-régionaux, et mondiaux adoptent des mesures législatives et financières qui améliorent les conditions d'exercice de leurs compétences)
- le renforcement de l'autonomisation, en particulier financière, des autorités locales
- l'amélioration du vivre-ensemble au niveau local.

Un accent particulier est mis sur la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation des territoires à ces changements dans une région particulièrement menacée.

Ce programme vient conforter les projets de l'AIMF en cours en faveur de l'autonomisation des Autorités locales dans la région. Cet appui s'inscrit également dans le cadre du Partenariat stratégique AIMF-Union européenne.

➤ Deux nouveaux accords de partenariat ont été signés entre l'AIMF et l'Union européenne, afin de cofinancer le renforcement des capacités opérationnelles de l'Association nationale des communes de Guinée (ANCG), d'une part, celles de l'Association nationale des communes du Bénin (ANCB) d'autre part.

Ce programme sera mis en œuvre à partir de 2017 et portera sur l'efficacité des missions d'appui conseil de l'ANCG aux communes et les capacités de l'association à produire des plaidoyers. Les effectifs du secrétariat exécutif permanent seront renforcés (Secrétaire exécutif permanent), les capacités de ses agents et ses moyens logistiques seront améliorés. Des échanges avec les associations sœurs (ARDCI et UVICOCI de Côte d'Ivoire) seront facilités, une stratégie de communication et de plaidoyer sera mise en place. Parallèlement à ces activités, la vie démocratique interne de l'ANCG sera dynamisée et des services pilotes aux communes seront créés. Un centre de ressources sera constitué, un réseau de journalistes sera sensibilisé à la décentralisation et au développement local, les questions de genre étant un axe d'évolution de la gouvernance. D'une durée de 24 mois, ce contrat bénéficiera d'une contribution de 500 000 € de l'Union européenne et de 60 000 € de l'AIMF.

Le programme d'appui à l'ANCB est assez proche, mais son coût est supérieur : la contribution de l'Union européenne sera d'un million d'euros sur 36 mois et celle de l'AIMF de 120 000 €.

Les objectifs concernent, outre la dynamisation de l'ANCB, tant sur le plan institutionnel qu'opérationnel, le renforcement des associations régionales et départementales, avec la mise en cohérence de leurs actions, entre elles, et avec la faîtière.

Il est aussi prévu la mise en œuvre de projets pilotes dans les communes, notamment la création de guichets uniques dans 8 communes, afin d'améliorer : les services rendus aux citoyens, la situation financière des communes, les relations de travail entre l'ANCB et ses membres.

### III. Une démarche de plaidoyer conduite en partenariat avec l'Union européenne

La Programmation stratégique 2014-2018 de l'AIMF avait ciblé les enjeux liés à la gouvernance locale, à l'autonomisation des collectivités, ou encore à la réponse à apporter aux changements climatiques. Le partenariat, 2015-2020, signé avec la Commission européenne donne une dimension plus politique à cette programmation stratégique avec des moyens supplémentaires pour une meilleure reconnaissance des Maires comme acteurs de premier plan, face aux défis mondiaux.

Pour rappel, les objectifs de ce partenariat sont, entres autres :

- le renforcement des capacités et l'autonomisation des Autorités locales et de leurs Associations
- l'établissement d'un environnement propice à la participation des citoyens à la vie politique locale, à la prise en compte de leurs aspirations assurant notamment l'égalité des genres et renforçant la résilience des plus vulnérables
- la promotion d'une approche intégrée du développement qui valorise les acteurs locaux et les ressources socio-économiques, culturelles et naturelles du territoire, pour améliorer la qualité de vie et le bien-être des citoyens, assurant l'équilibre entre la croissance économique, l'inclusion sociale et la qualité de l'environnement.

La finalité de ce programme est que l'action des Maires et leurs priorités soient mieux prises en compte par les décideurs nationaux (gouvernements), sous régionaux (organisations régionales d'intégration politique et économique) et internationaux (organisations internationales), afin qu'ils aient les moyens juridiques, financiers et humains de leurs politiques.

Les deux parties sont convenues de la matérialisation de leur intervention auprès des Autorités Locales par la mise en œuvre d'un projet de « Plaidoyer 2015-2018 ». Cela doit aboutir à l'amélioration de l'environnement juridique, administratif, réglementaire et financier des Autorités Locales dans l'ensemble de leurs domaines de compétence et d'action ; la participation des Maires à l'élaboration des politiques tant au niveau national, que régional et mondial. Ce faisant, ils mettront en place des actions de plaidoyer durables au sein de leurs États, en direction des gouvernements nationaux, notamment les ministères de tutelle des collectivités locales, les administrations en charge des finances et de l'ensemble des ministères sectoriels. L'action s'adresse aussi aux parlementaires nationaux, aux organisations sous régionales d'intégration, à l'ONU et ses institutions spécialisées ou encore à l'Union européenne et aux journalistes.

Pour atteindre ces objectifs, ce partenariat se propose d'intervenir sur deux niveaux :

- les structures qui vont relayer les positions des autorités locales afin de faire évoluer les législations, en particulier les associations sous régionales d'Autorités Locales, en les renforçant et en les structurant
- le contenu de ce que les Autorités Locales et ces structures vont relayer, en les étayant par des argumentaires documentés, basés sur des diagnostics partagés avec les interlocuteurs que les Autorités locales essayent de convaincre et un travail en amont d'expertise et d'identification de l'existant.

Pour la mise en œuvre concrète de ce partenariat stratégique, quatre groupes de plaidoyer thématiques couvrant, dans un premier temps, quatre pays (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire et Sénégal) ont été opérationnalisés. Il s'agit :

- des « Finances locales » afin de donner aux Autorités Locales les moyens financiers pour assurer leurs missions, compétences, et répondre aux enjeux auxquels elles sont confrontées
- du « Statut de l'Élu et de la fonction publique territoriale » afin de donner aux femmes et aux hommes qui font la décentralisation et le développement local au quotidien, les moyens juridiques, administratifs, financiers et la protection nécessaires pour qu'ils puissent assurer leurs missions
- des « Services essentiels (eau, assainissement, déchets) » afin de donner aux Autorités Locales les moyens de faire entendre leur voix et d'améliorer l'environnement dans lequel elles exercent ces compétences majeures pour le développement humain
- du « Rôle des Autorités Locales face au défi climatique » afin de faire prendre en compte la position des Autorités Locales dans les débats internationaux et de leur donner les moyens concrets d'agir au niveau local dans l'adaptation aux changements climatiques et la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Ces thèmes de plaidoyer correspondent à des domaines d'intervention concrets de l'AIMF, identifiés dans sa Programmation stratégique 2014-2018.

### 1. <u>Première rencontre des Groupes thématiques « Finances locales » et « Services essentiels »</u>



Le Cameroun se distingue par le fait que deux Groupes de plaidoyer sont présidés par des Magistrats municipaux camerounais, à savoir les « Finances locales » par le Dr Fritz NTONE NTONE, Délégué du Gouvernement auprès de Communauté Urbaine de Douala, en raison des réformes aux résultats probants, entreprises dans métropole économique. Mais également grâce aux belles actions matière « Services essentiels » réalisées par Madame

Célestine KETCHA COURTES, Maire de Bangangté, en lien avec la politique efficace en matière d'assainissement et d'accès aux services de base qu'elle entreprend dans sa commune.

C'est dans ce cadre que les deux groupes de plaidoyer se sont réunis, du 10 au 12 mai 2016, à Douala où Ministres, Maires, Associations faîtières, parlementaires, journalistes venus du Burkina-Faso, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Togo, ont partagé leurs diagnostics sur les problématiques identifiées et formulé des recommandations relatives à l'amélioration de l'environnement juridique, administratif et financier.

Au terme des débats, les participants ont formulé plusieurs messages de plaidoyer permettant d'améliorer l'environnement des collectivités locales.

✓ S'agissant du plaidoyer sur les « Services essentiels », l'on peut retenir 4 mesures essentielles liées à la gouvernance :

- améliorer le cadre juridique et institutionnel des compétences relatives aux services essentiels
- définir des mécanismes nationaux d'amélioration de la coordination des actions entre les collectivités locales, l'État et les autres parties prenantes
- promouvoir l'accès des collectivités locales aux financements
- développer la gouvernance citoyenne avec l'appui des organisations de la société civile.

### ✓ Concernant le groupe de plaidoyer « Finances locales », trois principaux messages de plaidoyer ont été formulés, à savoir :

- améliorer la gouvernance urbaine, en concevant et en mettant en œuvre, des dispositifs appropriés permettant d'impliquer au mieux la société civile dans son ensemble (ONG, secteur privé) dans la conception et la gestion des villes et des territoires, et obligeant les gestionnaires municipaux à rendre compte
- convaincre l'État de développer des dispositifs législatifs et réglementaires, permettant notamment aux collectivités locales, d'accéder au crédit, notamment par la création de Sociétés d'Economie Mixte qui pourraient plus faciliter la mobilisation des ressources sur les marchés financiers, tout en servant les objectifs de service public
- persuader les États de concevoir un cadre juridique, favorisant le développement de la contractualisation des collectivités locales avec l'État, mais également avec d'autres Partenaires (concessionnaires des réseaux, entreprises privées...).

Ces deux ateliers ont donc bien fait le lien entre la gouvernance réellement participative, la mise en place de nouveaux mécanismes institutionnels et le développement.

# 2. « Financements innovants du développement durable : Quels partenariats pour un rôle accru des villes ? », séminaire du groupe de plaidoyer Climat, les 22 et 23 mars 2016, à Dakar

Ce groupe de plaidoyer sur le climat, présidé par le Président de l'Association des Maires du Sénégal, a commencé ses activités en 2015. Dans une démarche de plaidoyer, en amont de la rencontre de Dakar, le Président Aliou SALL a effectué une tournée internationale de sensibilisation, du 21 au 31 janvier 2016, des Autorités Étatiques et locales. Cette tournée l'a amené à rencontrer des Ministres, Parlementaires et Maires du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, du Cameroun et de l'UEMOA. Cette dynamique s'est poursuivie à Dakar, lors de la première réunion du groupe de plaidoyer. Ce séminaire a été mené en partenariat avec l'Association des Maires du Sénégal. Il a mobilisé des Ministres burkinabé, camerounais, ivoiriens, sénégalais, des parlementaires et Élus locaux de ces pays.

Dans une logique d'ouverture et de co-construction, les Maires du Sénégal, du Burkina Faso du Cameroun et de Côte d'Ivoire ont ainsi engagé un dialogue durable et concret avec plusieurs ministres de l'Environnement et de la Décentralisation, avec des députés et des représentants des institutions nationales et multilatérales, afin d'identifier et de lever les blocages qui limitent encore leur action sur les questions climatiques. L'objectif de cette rencontre était donc de démontrer que seule une démarche vertueuse du « travailler ensemble », collectivités, Etat, société civile, est gage de réussite et d'efficacité pour la mobilisation des financements nécessaires aux adaptations des changements climatiques.

Ouverte par le Premier Ministre du Sénégal, M Mahammed Boun Abdallah DIONNE, cette rencontre a notamment enregistré la participation de M. Simon COMPAORE, Ministre d'État de l'Administration territoriale et de la Sécurité intérieure du Burkina Faso, de M. Batio BASSIERE, Ministre de l'Environnement du Burkina Faso, de M. François Albert AMICHIA, Ministre ivoirien des Sports et Président du Conseil des Collectivités territoriales de l'UEMOA, de M. Jules Doret NDONGO NDONGO, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation du Cameroun. Mme Clarisse KAYO SLAHA, Députée ivoirienne, Présidente de la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement a été également présente, aux côtés des Maires des capitales et métropoles, ainsi que des Présidents et représentants des associations faîtières du Burkina Faso, du Cameroun et de la Côte d'Ivoire.

À la fin de la rencontre, pour des territoires viables permettant aux collectivités locales de trouver des ressources nécessaires pour faire face au défi du développement durable, les participants ont formulé plusieurs messages de plaidoyer, notamment en faveur du travailler ensemble :

- renforcer la coopération entre les collectivités territoriales notamment à travers l'intercommunalité pour rendre les territoires plus viables en mutualisant les expériences, les formations des acteurs, les efforts financiers et les actions
- intensifier les relations entre les collectivités locales à travers les associations faîtières afin de mettre en place des plateformes multiformes des collectivités locales
- dynamiser et fluidifier davantage les relations entre les collectivités locales et les États, sur la base d'un partenariat équilibré, respectueux, complémentaire dans l'intérêt de toutes les parties
- renforcer la territorialisation des politiques de développement durable
- adapter les dispositifs législatifs et réglementaires aux nouveaux enjeux du développement durable
- multiplier les actions en direction de l'information, de l'éducation et de la communication

La mise en œuvre de ces recommandations requiert donc une amélioration de la gouvernance locale, chose à laquelle s'attèle l'AIMF. Elle réclame aussi une prise en considération des Élus locaux et de leurs collaborateurs.

### 3. <u>Première réunion du groupe de plaidoyer « Statut de l'Élu local et Fonction</u> publique territoriale » tenue du 15 au 17 juin 2016 à Yamoussoukro



Ce groupe de plaidoyer concernant le Statut de l'Élu local et de la Fonction publique territoriale, est présidé par MM. Jeannot AHOUSSOU-KOUADIO, Président de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire et Gilbert KONE KAFANA, Président de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de la préparation du plaidoyer, une étude a été réalisée dans les quatre pays retenus que sont le Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Sénégal, pour constituer l'échantillon. Cette étude a permis :

- d'effectuer un diagnostic de l'existant : notamment comparer les Statuts de l'Élu local et de la Fonction publique territoriale entre les différents pays
- de recenser les différents modèles de fonction publique territoriale existants au niveau mondial avec une analyse des avantages et inconvénients de chacun
- d'identifier dans chacun des quatre pays cibles (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal) les acteurs clés à mobiliser pour faire évoluer les Statuts de l'Élu local et de la Fonction publique territoriale
- d'élaborer, dans chacun des pays cibles (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal), des recommandations quant aux évolutions qui devraient être apportées au Statut de l'Élu local et de la Fonction publique territoriale.

La rencontre du groupe s'est déroulée à Yamoussoukro, du 15 au 17 juin 2016. L'objectif était de donner aux Élus locaux et aux agents des collectivités territoriales, les moyens juridiques, administratifs, financiers et la protection nécessaires pour assurer leur mission. Il s'agit, notamment, de formaliser un argumentaire documenté, basé sur des diagnostics partagés par les différents acteurs (Élus locaux, personnels des collectivités territoriales, acteurs gouvernementaux, partenaires techniques et financiers et société civile, etc.), qui permette aux collectivités territoriales de retrouver une place de choix dans le dispositif de prise de décision concernant la décentralisation et le développement local.

Au terme de la rencontre, les participants ont formulé des messages de plaidoyer pour sécuriser le statut de l'Élu local et de la fonction publique territoriale. Au niveau des cadres juridiques et réglementaires, il a été recommandé, entre autre, d'adopter :

- un texte légal ou réglementaire, selon le cas, concernant la fonction publique territoriale comparable à celle de l'État et d'en garantir l'indépendance, la spécificité et le transmettre au Parlement pour adoption
- tous les textes règlementaires (décrets, arrêtés, décisions, circulaires) d'application des différentes lois concernant le transfert de compétences
- le statut des Élus locaux et ses décrets d'application ainsi que les autres textes règlementaires nécessaires.

### 4. <u>Plaidoyer auprès des chefs d'État et gouvernement francophones réunis à Antananarivo, les 26 et 27 novembre 2016</u>

Déjà, lors du Sommet de Québec (octobre 2008) et de Dakar (novembre 2014), l'AIMF avait exprimé verbalement les vœux que son Président, Président de CGLU, puisse s'exprimer en présence des chefs d'État et de gouvernement francophones, afin de pouvoir être le porte-parole des Élus locaux. La démarche n'a pas abouti.

Pour Antananarivo, une nouvelle démarche a été engagée. Le thème du Sommet s'y prêtait, « La croissance partagée et le développement responsable, conditions de la stabilité du monde ». Ce thème est l'expression du combat de l'AIMF. L'un de ses objectifs est de construire des plaidoyers qui confortent le rôle des Élus locaux, dans ce combat au plus proche des citoyens.

Lors du Conseil permanent de la Francophonie, il a été rappelé que les collectivités locales ont un rôle majeur dans la stabilité du monde et de l'espace francophone, car la démocratie locale facilite la mise en œuvre de solutions au service d'une gouvernance pacifiée. La solution passe par un dialogue sans cesse renouvelé entre l'État et les collectivités. Elle passe par la création d'un climat de confiance mutuelle, c'est-à-dire par une bonne définition du rôle des différents niveaux administratifs. L'AIMF travaille sur ces plaidoyers essentiels, fondamentaux pour dénouer les crises économiques et sociales. Parce que les villes, et notamment les grandes villes, se définissent par la communication, la créativité, la connectivité et la collaboration, elles sont le moteur et la richesse collective des pays. Elles sont les lieux naturels de la participation citoyenne. Là s'expérimente le civisme et le dynamisme démocratique. Et quand la situation économique, sociale, sécuritaire, politique se tend, les Maires sont ce point de contact avec les citoyens. Ils sont une des conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone car leur vocation est de maintenir fort le lien social au niveau des territoires.

Chaque jour, le Maire compose avec la réalité, apporte des solutions concrètes sur le terrain. Il doit trouver des solutions qui accommodent les citoyens, non pas dans le sens du compromis tiède, mais de la solution qui permet le meilleur vivre ensemble. C'était tout le sens du thème de l'Assemblée générale de Beyrouth, en septembre, et de l'objectif de la Commission permanente présidée par le Maire de Montréal.

Madame Anne HIDALGO l'a rappelé dans son discours d'ouverture lors du congrès de Beyrouth : « Les actes que nous posons au sein de l'AIMF, renforcent le rôle des Élus locaux. Ces actes sont guidés par les valeurs que nous avons en partage. Notre message d'espoir, dans ce monde inquiétant, où démocratie et dignité humaine sont menacées, est un message pour un meilleur vivre ensemble, c'est-à-dire une reconnaissance d'autrui dans sa différence. Cette gouvernance à échelle d'homme est un besoin essentiel à conforter ».

Pour aller dans ce sens, les Élus locaux francophones souhaitent être entendus et écoutés, notamment par les chefs d'État et de gouvernement francophones. Et dans le contexte actuel, l'AIMF apparaît comme la tribune reconnue des Maires francophones.

L'AIMF n'est pas une organisation en charge de n'apporter que des solutions concrètes à des problèmes très concrets de développement. Cela, elle le fait déjà et son action concrète, technique, est reconnue par les organisations internationales qui font appel à elle. L'Union européenne, la Banque mondiale, ONU Femmes, ou la Fondation Bill et Melinda Gates. Elle a une approche d'ensemble des problèmes locaux, démarche nécessaire pour favoriser l'émergence d'actions d'envergure : en finances ou dans la mise en œuvre de services sociaux essentiels pour faciliter l'intégration des jeunes.

C'est au nom de ces nécessités, de la cohésion du réseau que ces réussites suscitent, que l'AIMF, à la demande de l'Union européenne, élabore des plaidoyers à l'adresse des hautes instances internationales, c'est-à-dire des États, plaidoyers en faveur de l'autonomisation des collectivités locales.

C'est au nom de cette démarche, de ces concepts, de ces réflexions, que l'AIMF souhaite être entendue par les États et les gouvernements francophones.

L'AIMF est pour la Francophonie un atout car elle ne s'appuie pas sur les notions de souveraineté et de nationalités monoculturelles. La diversité qu'elle porte facilite les alliances à la base. Elles sont attirantes car elles sont synonymes de variété, d'originalité, de différence. Notre réseau est fort de l'interdépendance réelle qu'il a construite.

Cette force, ce savoir, mérite d'être pris en compte et entendu. Et ce, d'autant plus que les Élus locaux doivent se penchent sur les questions de gouvernance internationale car une partie des difficultés auxquelles ils sont confrontés viennent du monde interdépendant.

Les négociations sur le climat en sont un exemple. Qui peut nier le rôle des Élus locaux dans ce grand débat ? Les villes ont recherché les progrès réels à force de compromis et de coopération. À la COP 21, les Maires francophones ont été très actifs, ils l'ont aussi été à. Et lors du Sommet des Maires de Marrakech, les représentants des États ont rappelé combien ils comptaient sur l'engagement des Élus locaux dans ce combat. Encore faut-il leur en donner le réel pouvoir !

Dans ce contexte, l'AIMF a saisi l'opportunité du grand rendez-vous d'Antananarivo pour que soit scellé le lien entre Décentralisation et Développement local.

Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement francophone a validé cette démarche et adopté la résolution de l'AIMF. Cette reconnaissance représente une initiative forte, un engagement majeur qui lie des institutions dont les objectifs se rapprochent. Il fait date dans l'histoire de la Francophonie!

Cette reconnaissance c'est aussi traduite par plusieurs articles dans la déclaration finale du Sommet, notamment l'article 22, lequel stipule : « Saluons l'engagement des Maires francophones en faveur de la prévention de la radicalisation violente, la promotion du vivre ensemble (Déclaration de Tunis, 9 octobre 2015), ainsi que leur mobilisation quotidienne pour faire de leurs villes des territoires de solidarité, de démocratie et de dialoque des cultures ».

#### Résolution adoptée :

« Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016, à l'occasion du XVI<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie,

Conscients de la place essentielle de la décentralisation et du développement local pour la mise en œuvre d'une Stratégie de développement économique pour la Francophonie et de la Stratégie jeunesse de la Francophonie ;

Reconnaissant l'importance des apports et du rôle stratégique des collectivités territoriales décentralisées dans l'atteinte des Objectifs du développement durable (ODD) et de la nécessité de leur implication dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques, notamment celles de réduction des disparités économiques et d'atténuation et d'adaptation relatives aux conséquences des changements climatiques ;

Rappelant aux pouvoirs locaux et aux collectivités territoriales décentralisées leur obligation de promouvoir une politique de bonne gouvernance, de transparence, d'équité entre les citoyens, d'égalité femme-homme et de démocratie participative ;

Réaffirmant notre attachement au vivre ensemble harmonieux, à la cohésion sociale et à la bonne entente dynamique entre les collectivités territoriales qui concourent au raffermissement de leurs liens de solidarité :

Recommandons une plus grande implication des pouvoirs locaux et des collectivités territoriales décentralisées dans les processus de prise de décisions et de leur mise en œuvre en matière de démocratie, de développement et de promotion de la paix et de la sécurité ;

Invitons l'OIF et l'AIMF à continuer d'accompagner les pouvoirs locaux et les collectivités territoriales afin d'apporter une réponse concrète pour le développement, en mettant l'accent sur les volets économique et socioculturel ;

#### Nous engageons à :

Prendre des mesures concrètes, en faveur de la décentralisation et du développement local, et à explorer, en relation avec les collectivités territoriales, de nouvelles sources de financement innovant :

Encourager une culture du dialogue, de la concertation et de la co-construction entre autorités centrales et autorités locales ;

Prendre et à promouvoir des initiatives de renforcement des moyens institutionnels, financiers, humains, matériels et logistiques des collectivités territoriales décentralisées, tout en favorisant leur bonne gestion efficiente ;

Faciliter toutes les initiatives de coopération décentralisée entre les collectivités territoriales, ainsi qu'entre celles-ci et toute autre entité poursuivant les mêmes objectifs de développement local ;

Encourager la participation citoyenne dans les processus décisionnels au sein des collectivités territoriales, y compris la participation des femmes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la vie politique, économique et sociale ;

Mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de créer des collectivités territoriales économiquement viables et gérées en toute transparence, au service exclusif des populations. »

Ce pas dans la reconnaissance du rôle des Élus locaux, le Bureau de l'AIMF, réuni à Beyrouth en septembre, a souhaité l'accompagner d'une seconde Résolution remise à Madame la Secrétaire générale de la Francophonie. Elle concerne la place et le rôle des Autorités locales au sein de la Francophonie. Pour aller au-delà du rôle économique des territoires, il est proposé aux chefs d'État et de gouvernement de reconnaître le rôle politique des Maires, d'entendre leur plaidoyer lors de chaque Sommet.

Le Conseil permanent de la Francophonie, composé des représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement a pris acte de la résolution sur « la place et le rôle des autorités locales au sein de la Francophonie », adoptée par l'Assemblée générale de Beyrouth en septembre dernier. L'objet de ce texte était d'envisager une évolution du statut de notre association afin de permettre aux Autorités locales de s'exprimer devant le Sommet et d'être consultés sur les grands enjeux de la Francophonie :

À l'occasion de la 36ème Assemblée générale de l'Association Internationale des Maires Francophones, les Maires francophones, réunis à Beyrouth,

Rappelant la contribution de l'Association Internationale des Maires Francophones aux objectifs de l'Organisation Internationale de la Francophonie grâce à son action de proximité,

Rappelant la reconnaissance de cette action par la Déclaration du Sommet des Chefs d'État francophones lors du Sommet de Cotonou en 1990 et les Déclarations suivantes, et de son rôle initial d'Opérateur décrit par la Charte de la Francophonie, Accord intergouvernemental adopté à Antananarivo en 2005,

Considérant que, depuis 2007, la moitié de la population mondiale vit dans les villes et que cette tendance tend à s'accélérer ; le Fonds des Nations Unies pour la Population prévoyant que cette proportion atteindra 60 % en 2030.

Considérant que la population urbaine mondiale devrait augmenter de 2,5 milliards de personnes d'ici à 2050, avec près de 90 % de cette croissance concentrée en Afrique et en Asie, qu'en 2050, les citadins représenteront 66 % de la population mondiale et que la croissance urbaine la plus forte est attendue dans les villes africaines et asiatiques de 1 à 5 million d'habitants, et dans celles de moins d'un million d'habitants.

Rappelant que c'est au niveau des territoires que se manifestent, jouent et peuvent se régler de nombreux défis actuels dont :

- la lutte contre les changements climatiques
- les migrations : l'urbanisation est le fait de l'exode rural, mais aussi des migrations économiques entre les différents pays
- l'accès aux services essentiels
- l'innovation

Considérant que les territoires urbains devenant de plus en plus importants, les acteurs qui représentent ces territoires sont aujourd'hui incontournables pour proposer des solutions, que c'est au niveau local que l'action publique est la plus concrète et la plus visible et que les Autorités locales constituent le premier échelon politique pour les citoyens et le dernier rempart vers qui les populations se tournent lorsque plus rien ne fonctionne, que les crises se manifestent.

Rappelant le 11<sup>ème</sup> objectif de Développement Durable « Rendre les Villes inclusives, sûres, résilientes et durables » adopté par l'ensemble des Membres des Nations Unies et que 60 % des cibles de l'ensemble des ODD relèvent pour tout ou partie de la compétence des Autorités locales.

Rappelant que l'AIMF représente l'ensemble des autorités locales des pays francophones, à travers les Maires, les Présidents des associations nationales d'Élus locaux notamment de villes, départements, régions ou provinces,

Saluent la présence de Son Excellence Madame Michaëlle JEAN, Secrétaire générale de la Francophonie, pour la première fois, présente à leur rassemblement,

Demandent au Sommet des Chefs d'État francophones qui se réunit de reconnaître le rôle politique des Maires en complémentarité de leur action et que les modalités d'expression des Élus locaux au sein de la Francophonie soit renforcé. Il s'agit notamment de conférer à l'AIMF un statut qui permette aux Autorités locales de s'exprimer devant le Sommet des Chefs d'État et d'être consultée sur les grands enjeux intéressant la Francophonie. »



### IV. Un partenariat avec les universitaires pour donner une image cohérente de l'évolution de la réflexion de l'AIMF

À l'heure de la décentralisation des politiques publiques, dans le cadre d'une mondialisation de l'offre et de la demande de savoirs, l'absence de liens entre la ville et l'université n'est plus acceptable. Les transferts de compétences ont accentué cette attente de mise en synergie. Partout, les moyens décroissants des services de l'État ont conforté cette nécessité de rapprocher la recherche et le local, notamment par l'impérieuse nécessité de créer des espaces de réflexion consacrés aux sciences et techniques au service des collectivités locales. Les instituts de recherche ont de plus en plus conscience d'émerger comme des acteurs territoriaux aux côtés des collectivités. Cette situation n'est pas sans conséquences sur le rayonnement supplémentaire qu'elles peuvent apporter au développement des villes mais aussi sur l'impact financier des politiques municipales pour le développement des universités. En s'ouvrant largement aux réseaux aux réseaux CNAM et APERAU, l'AIMF répond à ces attentes, avec l'appui du ministère français de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

Cependant, la décentralisation n'est pas le seul moteur de ce mouvement de rapprochement entre la recherche opérationnelle, l'accompagnement des Élus locaux et celui de leurs collaborateurs. Nous vivons un phénomène méconnu jusqu'à ce jour : l'explosion de la démographie urbaine. La coopération Université / AIMF y apporte une réponse concrète avec Raisonnance et l'animation en ateliers.

Les relations entre les villes et les universités, à travers leurs instituts de recherche, ont toujours été pour l'AIMF un thème de réflexion qui s'inscrit dans la durée. Leurs relations représentent un enjeu urbain de première importance et le réseau mondial des Élus locaux francophones a toujours rappelé l'importance de ce lien, notamment lors de ses Assemblées générales et de ses colloques. L'objectif est de contribuer à passer du « vivre à côté » au « vivre ensemble ». Tel était l'enjeu souligné dans le rapport 2009 de la Banque mondiale, qui rappelait le rôle essentiel de ce partenariat dans le développement et la nécessité de mettre en synergie les savoir-faire locaux, notamment ceux des universités et des collectivités, afin de renforcer les capacités d'actions des acteurs du développement local. Mais, ce processus a fait long feu, tant les liens entre les institutions locales d'une part, et les institutions universitaires d'autre part, sont demeurés embryonnaires, limités à des participations symboliques dans des organes consultatifs.

Le partenariat AIMF / Université est une réponse concrète et réussie à ce défi.

Notre organisation s'insère donc dans ce nouveau modèle de coopération qui donne la priorité à des instruments comme l'appui institutionnel, le transfert de savoir-faire, l'échange d'expertise, la formation des ressources humaines et le développement. Les universités, institutions qui, historiquement, ont contribué à faire la ville, constituent un domaine privilégié de cette coopération internationale, non seulement car elles disposent des ressources humaines qualifiées, mais également parce qu'elles constituent un espace d'éducation, de sensibilisation au développement, qui leur permettent de participer à des initiatives internationales des collectivités locales, avec d'importantes contributions en matière de coopération technique.

Les convergences ont été mises en avant lors de la Conférence de Lausanne, en 2010, sur « La Ville et son Université ». Et, depuis cette date, lors des séminaires, des assemblées générales, les équipes d'universitaires associés aux programmes de développement, apportent une réponse aux attentes des Élus.

Au-delà de ce renforcement individuel des collectivités locales, ces partenariats doivent influencer d'autres processus jusqu'alors décidés au niveau des États, notamment dans les processus de décentralisation et de coopération transfrontalière. Il s'agit aussi de contribuer à la valorisation des savoirs et des savoir-faire des collectivités locales en matière de gestion des territoires afin de porter cette connaissance à l'international. C'est ce qui est fait à travers la revue « Raisonnance » éditée par l'AIMF auquel participent le CNAM et l'APERAU.

Par ailleurs, à l'occasion des séminaires réguliers organisés par l'AIMF, les villes membres ont apprécié la présence des Universitaires. Elle évite le regrettable dialogue « entre soi », ouvre de nouvelles approches, forge de nouveaux plaidoyers.

En effet, les villes ont créé des problématiques particulières en termes de gestion dans une situation d'instabilité, de complexité locale et de jeu de ses acteurs, de faiblesse de l'État de droit ou de la fonction publique locale. Dans ce contexte, le Conservatoire national des Arts et Métiers, en raison de ses traditions, de ses dynamiques, de son orientation sociale, est en capacité d'apporter l'appui qu'attend l'AIMF pour construire ses plaidoyers sur la ville durable, la ville autonome et la ville inclusive, pour que le réseau mondial des Élus locaux francophones soit reconnu et respecté, pour que ses membres continuent de débattre librement, bien informés sur les enjeux qui sont les leurs, avec la volonté d'affronter démocratiquement les conflits et les divisions qui affaiblissent les territoires.

Avec le CNAM, il importe d'imaginer des stratégies de développement innovantes. L'explosion démographique, la mondialisation, le changement climatique, les crises sociales qui en résultent, ne permettent plus de reproduire les modèles de transition économique du siècle dernier. L'Europe du Nord, l'Asie, l'Amérique, n'ont pas été confrontées à ces problématiques. L'Afrique, elle, voit sa marge de manœuvre limitée et sa vulnérabilité face aux menaces environnementales, grandir. Le changement climatique fait planer sur les plus pauvres des pénuries en matière de ressources agricoles, d'eau potable et de ressources forestières. Les solutions à apporter collectivement dépendront du contexte local et des analyses qui seront produites. Là est notre rôle.

Aussi, considérant que l'AIMF et le CNAM œuvrent dans des champs d'intervention communs, et conformément au programme d'action de l'AIMF 2014/2018, un accord cadre de coopération a été signé pour matérialiser les relations partenariales et développer la coopération dans les domaines de la formation, de la recherche scientifique, de la diffusion de la culture scientifique et technique. Cette collaboration complète et celle déjà mise en œuvre avec le réseau APERAU, se matérialisent avec le partenariat stratégique entre l'AIMF et l'Union européenne dont l'un des objectifs est de développer les relations entre les universitaires francophones et l'AIMF.

### 1. « Raisonnance » : un cadre de dialogue entre autorités locales et universitaires pour réfléchir ensemble



En 2016, les universitaires apportent leurs réflexions aux Autorités locales sur deux thèmes majeurs de société : « le pouvoir autrement » (féminisation du pouvoir) et « le vivre ensemble ». Cette collaboration a abouti à la publication de cinq brochures dont trois cahiers spéciaux qui constituent une série intitulée « Sens politique(s) » et deux revues Raisonnance (« Le pouvoir autrement » et « Le vivre ensemble »).

- Le premier cahier spécial concerne un manuel sur la caricature et le vivre ensemble, afin que les Élus locaux considèrent cet art comme un moyen de faire évoluer les mentalités vis-à-vis de l'utilisation de l'espace public. Les caricaturistes réagissent le plus souvent à chaud et enregistrent, tels des sismographes, sans doute plus rapidement et plus intensément que tout autre, les problèmes qui se posent à la société. Cet ouvrage est réalisé sous la direction d'un professeur de l'université de Brest.
- Le second cahier spécial porte sur l'urbanisme du vivre ensemble. Dans cet opus, il s'agit de revenir sur les conditions qui améliorent le vivre ensemble, dans des villes ouvertes, mais aussi inclusives. Les textes, rédigés par des universitaires, entendent exposer les principes, les illustrer par des situations concrètes puis les discuter. Sont envisagées des illustrations des villes de Beyrouth, Valparaiso, Porto-Novo ou Montréal.
- Le troisième cahier spécial concerne le rôle des Élus locaux dans la prévention des crises. Ce manuel est une marche à suivre très concrète de gestion opérationnelle de relations citoyennes.

En ce qui concerne la revue «Raisonnance », le 7<sup>ème</sup> numéro, sur « Le pouvoir autrement » a été publié en janvier 2016. Son objectif est d'apporter des réponses à la crise de la représentativité et aux crises que nous traversons -crise climatique, conflits interreligieux et identitaires, crise des inégalités, crise du sens- et ce malgré, ou à cause, des projets économiques et techniques considérables qui ont pu être faits. Le pouvoir autrement, c'est aussi une manière de gouverner autrement en temps de crise. La crise ramène à l'essentiel, c'est sa vertu principale, salutaire. Ce numéro de la revue « Raisonnance » est surtout centré sur la « féminisation » de la gestion du pouvoir.

C'est à cette même philosophie que s'applique le 8ème numéro, consacré au « vivre ensemble », une thématique de l'Assemblée générale de Beyrouth. En effet, face aux attentats qui continuent d'ensanglanter les villes du monde, à la crise de la laïcité, aux grands défis de l'immigration, de l'islamophobie, des failles du multiculturalisme, l'AIMF engage le débat du vivre ensemble. Ainsi, dans ce numéro, des universitaires du Nord et du Sud apportent leur réponse en les centrant sur les collectivités locales.

# 2. « Ville innovante » : un partenariat entre l'AIMF, l'ONG Urbanistes du Monde et l'Ecole Urbaine de Sciences Politiques Paris

Chaque année, l'ONG Urbanistes du Monde met en place un projet centré sur une thématique ayant trait à l'urbanisme dans les villes du Sud. Ce projet annuel donne lieu à la réalisation de missions d'études de courte durée et à la tenue d'un forum international. En 2016, la thématique abordée s'intitule « La ville intelligente : quels impacts du numérique sur le développement urbain et la gouvernance des villes du Sud ? ». À travers des enquêtes de terrain menées dans différentes villes dans le monde, ce projet a abordé plusieurs questions : Comment les villes du Sud mettent-elles en place des stratégies de villes intelligentes dans des contextes de rareté des ressources financières ? Sur quelles ressources internes et externes s'appuient-elles pour produire de l'innovation ? Quels sont les nouveaux jeux d'acteurs résultant de ces démarches ? Comment les projets mis en place permettent-ils d'enrichir les analyses de la ville intelligente ?

Ce projet s'appuie notamment sur un partenariat avec l'École Urbaine de Sciences Po Paris. Urbanistes du Monde a diffusé un appel à candidatures et a assuré un accompagnement pour la réalisation de missions de terrain qui ont donné lieu à la rédaction d'un rapport, à une présentation au cours du forum et à d'autres formes de valorisation des résultats des études.

### Il s'agit donc:

- d'effectuer une série d'études sur le thème de la ville intelligente, réalisées par des étudiants de l'Ecole Urbaine de Sciences Po Paris dans des villes membres du réseau de l'AIMF
  - 。 ces études aboutiront à la rédaction de rapports, ainsi que d'une synthèse comparative
  - les villes cibles étant notamment Tbilissi, Dakar, Abidjan, Casablanca, Tunis, ainsi que d'autres villes d'Europe de l'Est, d'Égypte et d'Afrique Centrale
- d'apporter un appui à la réalisation de ces missions d'études :
  - o l'AIMF accorde une bourse à chaque stagiaire
  - l'ONG Urbanisme du Monde apporte un encadrement collectif et personnalisé pour permettre la réalisation des études
- de valoriser les résultats de ces études :
  - à travers l'organisation d'un forum international où seront restitués les résultats des études
  - o par la diffusion des rapports d'études sur internet
  - par la communication sur le projet, notamment auprès des professionnels de la ville et d'Élus de villes à travers le monde.

Dans le cadre d'une convention d'objectifs avec Urbanistes du Monde, l'AIMF et sa commission « villes innovantes » ont accordé des bourses à 7 étudiants de Master pour la réalisation de 5 études :

- ✓ Douala : « Le désenclavement des espaces urbains par les TIC dans l'aire métropolitaine de Douala »
- ✓ Casablanca: « Casablanca, smart city »
- ✓ Casablanca : « Comment l'initiative de ville intelligente contribue-t-elle à repenser les relations centre-périphérie ? »
- ✓ Beyrouth : « Smart city et mobilité intelligente »
- ✓ Beyrouth : « Essor numérique et gouvernance citoyenne »

Au total, ce sont 15 études qui ont été menées dans le cadre de cette initiative d'Urbanistes du monde, en Afrique, Amérique latine, Asie, Moyen-Orient. L'ensemble des études ont été partagées lors du Forum de restitution organisé à Paris le 4 octobre 2016 et soutenu par l'AIMF.

Au-delà des études réalisées dans les villes membres du réseau, ce partenariat a permis d'alimenter nos réflexions en fournissant une littérature en langue française sur des initiatives hors de la zone francophone.

La synthèse est téléchargeable au lien suivant : http://www.aimf.asso.fr/IMG/pdf/synthe se udm 2016.pdf

## 3. L'école, les nouvelles technologies et l'ouverture des villes sur le monde

La prise en compte des nouvelles technologies pour améliorer la connaissance des autres cultures a toujours été une composante de l'action de l'AIMF et de son soutien par le Ministère français de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR - DREIC, programme 214).

Dans ce cadre, à la demande du Maire de Kigali, l'AIMF a procédé à l'installation de classes multimédia dans les écoles que la ville administre, afin de favoriser le développement des technologies et des TIC et contribuer à l'intégration de ce pays dans la société de l'information, d'assurer la formation des enseignants pour la maîtrise des outils didactiques, d'améliorer les cours de français, de mettre en valeur et en partage les productions pédagogiques locales.

En effet, le secteur des TIC au Rwanda a été défini comme une priorité susceptible de changer la société dans son ensemble. Les TIC peuvent contribuer à créer des emplois et à produire des revenus, notamment pour les communautés défavorisées, en particulier parmi les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. C'est pourquoi, après la création en 2015 d'une classe multimédia de l'école Saint-André, la ville de Kigali a pris l'engagement de rendre les TIC accessibles à tous les élèves. Elle a donc souhaité, poursuivre le projet de création d'un centre d'information dans l'école Notre Dame de Cîteaux et de consolider le programme d'étude à travers l'introduction et le renforcement dans cette école d'un apprentissage basé sur la technologie de l'information.

## 4. Une réflexion continue

APERAU et CNAM apportent leur concours pour animer les débats au sein de la Francophonie des territoires :

Villes et énergies (Nantes, 14 - 16 juin 2016): les collectivités locales ne peuvent être absentes de la mise en œuvre de la transition énergétique car elles sont des acteurs majeurs pour réussir ce challenge du XXIème siècle. Nicolas HULOT, envoyé spécial du Président de la République pour la protection de la planète a rappelé aux Maires de France, lors de leur dernier congrès annuel, que la limitation du réchauffement climatique passera par les Maires, en les invitant à s'impliquer plus fortement. Dans cette mobilisation mondiale, a t-il souligné, les Élus ont un rôle important à jouer car ce sont eux qui peuvent identifier les solutions locales, faire que les initiatives, aujourd'hui exceptionnelles, deviennent la norme.

Si les initiatives et les décisions se multiplient dans les pays développés, qu'en est-il des villes des pays en développement, en particulier en Afrique ? Bien que des actions intéressantes soient remarquées dans certaines villes, le retard est conséquent ; cette situation mérite une attention particulière et des mesures concrètes. Il est notamment nécessaire que les autorités locales soient associées à ce grand mouvement du changement car la planète est une, et doit être traitée dans sa globalité.

Patrimoine urbain et développement durable, en lien avec le Région wallonne et les groupes de recherche wallons (Tunis, 22 - 25 octobre 2016): les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont soutenu « la protection et la valorisation du patrimoine culturel dans la perspective d'un aménagement équilibré des espaces urbains, indissociable du développement durable et créatif des villes » en demandant à « l'AIMF de continuer à accompagner les responsables locaux dans la définition de leur politique urbaine » (article 44, 2ème paragraphe de la Déclaration de Dakar). Cette recommandation est importante puisqu'elle reconnait le patrimoine culturel comme un domaine d'action de la politique francophone.

L'enjeu du développement des « Journées du Patrimoine en Francophonie » rejoint les recommandations de la conférence de Dakar ainsi que les objectifs de l'AIMF et de son partenariat avec les universités et les écoles. En effet, sur l'espace urbain francophone, conformément à sa programmation stratégique 2015/2017, l'AIMF mène une activité soutenue et reconnue pour appuyer les villes dans leur politique patrimoniale : réflexion et plaidoyer d'un côté, soutien de projets concrets de l'autre. La prise en charge du patrimoine par les collectivités locales fait en effet partie intégrante de la gestion des villes francophones dont le développement démographique urbain important est un défi majeur pour les prochaines décennies.

L'objectif est de développer les Journées du Patrimoine à l'échelle francophone tout en tenant compte de la diversité culturelle qui mène à des organisations et des contenus différents.

• En Asie du Sud-Est, l'AIMF a poursuivi la structuration de son réseau de villes membres en s'appuyant sur le patrimoine. Une rencontre a été organisée à Phnom Penh, du 31 mai au 3 juin 2016, pour encourager la naissance d'un réseau de villes historiques francophones, véritable plateforme pour l'échange d'expériences et d'expertise pour un développement socio-économique et culturel durable, et d'en soutenir les activités. Les villes membres de l'AIMF ont adhéré à l'initiative à travers une déclaration d'intention, sur la base d'un plan d'action qui identifie des axes de travail prioritaires, en vue d'établir des positions communes et d'établir un plaidoyer. Cette opération s'inscrit dans la durée. En 2014, une initiative « Patrimoine urbain et développement durable » en faveur des villes francophones d'Asie du Sud-Est a été lancée par l'AIMF.



L'objectif premier de cette Initiative est d'encourager la naissance d'un réseau des villes historiques francophones, véritable plateforme pour l'échange d'expériences et d'expertise pour un développement socio-économique et culturel durable, et d'en soutenir les activités.

Les villes membres de l'AIMF ont adhéré à l'initiative à travers une déclaration d'intention, sur la base d'un plan d'action qui identifie 5 axes de travail prioritaires, en vue d'établir des positions communes :

- partager à l'intérieur du réseau les bonnes pratiques et la méthodologie
- mettre en contact des villes et des territoires, à la recherche des partenariats et des coopérations
- poursuivre et engager des programmes de formation
- placer la population au cœur des politiques locales et des démarches d'intervention du réseau
- cofinancer des projets opérationnels de préservation et de valorisation du patrimoine.

L'initiative a d'ores et déjà permis de fédérer un certain nombre de partenaires, notamment la Ville de Chinon et le Conservatoire National des Ars et Métiers (CNAM) en France, avec qui une première activité a pu être organisée au Laos : une formation s'est déroulée à Vientiane en décembre 2014, sur la thématique patrimoine et aménagement du territoire, auprès des institutions et organismes en charge de l'aménagement au Laos. Cette session, s'est articulé autour de cours théoriques et d'un atelier projet urbain sur deux quartiers de Vientiane, préalablement proposés par les autorités de la ville.

En février 2015, un séminaire, « Ville, patrimoine, climat et innovation. Quelles ambitions pour les villes patrimoniales de la sous-région (Cambodge, Laos, Vietnam) ? », s'est tenu à Hué. Il a réuni les villes francophones de la sous-région, et associé un certain nombre de villes asiatiques déjà actives dans le domaine du patrimoine urbain ainsi que des villes et partenaires du Nord.

Ce séminaire a permis d'identifier les besoins et les attentes des responsables locaux au niveau de la sous région et d'identifier les axes de travail susceptibles de fédérer les villes autour d'actions concrètes et transnationales.

Un projet a pu être identifié à Hué, sur la problématique de l'aménagement urbain en lien patrimonial et en lien avec la question de l'assainissement. Le projet a été proposé pour financement au Bureau de l'AIMF en avril 2016 et au SIAAP. La ville de Namur en Belgique a également été sollicitée. La mise en œuvre est prévue à partir de fin 2016.

Le séminaire de Phnom Penh de mai 2016 est fondé sur la réalité de la ville. En effet, la ville est confrontée depuis quelques années à une croissance urbaine accélérée et désordonnée qui s'est réalisée au gré d'investissements fortement spéculatifs et en l'absence d'un cadre juridique et règlementaire adapté.

Les espaces publiques de la ville, et en particulier ses trottoirs, sont occupés, en toute anarchie, comme espaces de stationnement par les voitures et les mobylettes ; les trottoirs sont, par ailleurs, des espaces économiques privatisés par les commerces de rez-de-chaussée ; le piéton trouve de moins en moins sa place dans le périmètre urbain. Le végétal, élément essentiel de la composition urbaine de la ville historique, est le deuxième être vivant à souffrir de cet état de fait. Éliminé peu à peu pour gagner en stationnement (70 arbres ont fait l'objet depuis le début de l'année 2015 d'une demande de coupe), ce patrimoine tend à disparaître, diminuant ainsi progressivement la capacité d'absorption des rejets de CO<sub>2</sub> et impactant la température de la ville.

En décembre 2015, le schéma Directeur de la ville de Phnom Penh a été adopté comme Loi. Les décrets et sous décrets d'application sont actuellement en cours de mise en place. Les réflexions et les préconisations de planification, débutées dans les années 90 et mises régulièrement à jour, trouvent maintenant leur cadre de référence. La municipalité voit ses prérogatives en termes de protection et gestion des espaces publiques reconnues et reçoit l'appui juridique qui lui faisait défaut dans la gestion et le contrôle de son développement.

C'est dans ce contexte particulièrement difficile sur le terrain et de charnière du point de vue institutionnel et réglementaire que la ville de Phnom Penh a souhaité une session de formation et d'échange pour ses propres services sur cette thématique, en lien avec le lancement de la deuxième phase de l'étude sur la création d'une ligne de tramway dans la ville.

Le séminaire a donc sensibilisé les acteurs de l'aménagement de la ville de Phnom Penh à la question spécifique des espaces publics du centre historique. Ceci dans un but d'embellissement, avec des retombées sur la mise en valeur, y compris touristique de la ville, mais également dans un but d'amélioration du cadre de vie des habitants, notamment à la plus petite échelle, l'échelle du piéton.

En même temps, la formation a été l'occasion d'échanger avec un certain nombre de professionnels d'autres villes du réseau, qui ont témoigné et enrichi le travail de terrain des professionnels cambodgiens.

Enfin les résultats des travaux ont été présentés auprès des décideurs locaux, afin de leur donner des clés de lecture et d'action, susceptibles de les aider dans leurs choix stratégiques. Dans ce sens, un véritable plaidoyer a été construit pour inciter les autorités à agir dans le cadre de leurs nouvelles prérogatives.

• Vivre ensemble et académie (Beyrouth, 29 et 30 septembre 2016): à la suite des attentats qui ont ensanglanté de nombreuses villes, plusieurs intellectuels ont fait de la crise de la laïcité à la française, une question de fond pour surmonter cette crise culturelle qui se développe dans un contexte historique, marqué par la fin de la croissance économique, par la fin de la coexistence pacifique, par la fin de l'utopie révolutionnaire qui entraîne dans son sillage la fin de l'idée même du progrès.

Chaque peuple, chaque minorité, semble se retourner vers l'arrière et délaisser l'avenir commun. La nostalgie des origines, loin d'être une forme d'émancipation, supplante la construction d'un avenir. L'histoire comme ascension continue cède la place à l'irréductible diversité des mémoires.

Dans ce contexte, quelle peut être la réponse du local et de leur leader ?

Pour préserver la cohésion sociale et consolider le « vouloir vivre ensemble » ébranlé par la précarisation de notre société, une des réponses passe par la revitalisation des solidarités locales, la reconstruction du lien social et la mobilisation de chacun.

Il s'agit d'agir pour favoriser la renaissance de solidarités de proximité, recréer des liens entre les générations, développer la sociabilité et renforcer, pour tous, le sentiment d'appartenance à une même collectivité.

Les territoires doivent tendre vers la réalisation de projets de société fondés sur le respect et le soutien à l'autre.

Pour y parvenir, les leaders locaux doivent avoir la volonté d'un traitement global des problèmes avec la mise en synergie des politiques publiques (action sociale, culture, éducation, habitat, transports, santé, sport). Ils doivent mobiliser les acteurs locaux et les citoyens sur cette démarche, afin de bâtir un projet de développement de la vie sociale impliquant l'ensemble des politiques publiques dans l'épanouissement de nouvelles relations d'écoute, d'entraide et de respect.

La réflexion continue sur ce thème, marquée lors de l'Assemblée générale de Beyrouth, se poursuivra en 2017.

# Une politique sociale et culturelle au service du dynamisme local

Là où l'action sociale traditionnelle montre ses limites, la prise en compte du vivre ensemble comme élément central des politiques publiques locales est non seulement un facteur de prévention face aux risques sociaux mais également l'un des rares remparts pour endiguer les conséquences de la crise.

Les collectivités locales sont ainsi en première ligne pour renforcer la cohésion sociale, afin d'endiguer les inégalités et les ségrégations sociales. Par leur proximité avec les citoyens et par les leviers d'action dont ils disposent, les Maires sont en effet les plus aptes à mettre en œuvre des projets de société qui privilégient le développement du lien social et du vivre ensemble. La promotion de ces valeurs au travers de projets concrets favorise la prise de responsabilité des citoyens.

La fourniture des services collectifs (eau, assainissement, déchets, énergie, transport, santé et éducation) est devenue une des principales tâches à laquelle les Maires s'attèlent pour apporter des réponses quotidiennes.

Cependant, faire face à ces nouveaux défis suppose une mise œuvre opérationnelle de la décentralisation qui est devenue une réalité dans beaucoup de pays. Ce qui pose la question de la viabilité économique et financière des entités territoriales décentralisées où les collectivités locales font aussi face à la faiblesse des ressources qui leur sont affectées. Elles restent encore trop dépendantes des dotations de l'État et des financements extérieurs.

# L'extension de la solution AIMF relative à l'autonomisation financière des collectivités locales

Les villes continuent d'être soumises à une urbanisation accélérée, mais leurs moyens financiers peinent à augmenter au même rythme. Avec l'avènement de la décentralisation, la plupart des pays ont procédé à la communalisation intégrale, avec des transferts de compétences et théoriquement de ressources financières, pour assumer ces compétences transférées. L'équilibre entre ces deux piliers de la décentralisation est capital pour assurer l'autonomie réelle des collectivités. En effet, le transfert par le pouvoir central d'une partie de son pouvoir fiscal et financier aux entités décentralisées doit leur permettre d'assumer de façon autonome les responsabilités et les charges qui leur sont dévolues par la constitution et les lois.

Cependant, en pratique, les collectivités locales ne disposent pas toujours des ressources financières adéquates pour faire face à l'accroissement de leurs compétences et satisfaire les besoins grandissants des populations. Dès lors, elles se trouvent dans une situation de dépendance quasi permanente du soutien de l'État et des partenaires au développement pour trouver les financements nécessaires au fonctionnement de leurs services et à la réalisation d'équipements sociaux de base, susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations.

De plus, sur les plans politique et administratif, la déconcentration de l'assiette, de même que la décentralisation de la chaîne fiscale, ne sont toujours pas effectives du fait de résistances au niveau de l'administration centrale. En l'absence de dispositifs permanents de concertation autour des

questions liées à la fiscalité locale, le manque de communication et de dialogue entre l'État et les collectivités locales, constitue un obstacle à la résolution des blocages et des conflits.

C'est dans ce contexte d'ailleurs que l'AIMF développe, dans le cadre de son partenariat stratégique avec l'Union européenne, des actions de plaidoyer pour que les intérêts financiers des collectivités locales soient mieux préservés. Nous en avons parlé dans la première partie de ce bilan. Cette question est en effet primordiale pour la légitimité des mandataires locaux qui peuvent se retrouver impuissants à honorer leurs engagements, à assurer leurs missions ou à répondre à des revendications populaires.

Parallèlement et plus concrètement, pour maîtriser ses finances, la ville doit avoir une connaissance de sa matière imposable, savoir planifier le développement spatial, économique, chiffrer ses investissements. C'est dans ce cadre, avec l'appui de l'Union européenne et de la Banque mondiale, que l'AIMF développe des programmes multiacteurs d'adressage et de modernisation des services financiers qui favorisent l'autonomisation des collectivités locales. Ces programmes correspondent à la mise en place d'un système qui fiabilise la chaîne comptable avec l'arrimage progressif aux mécanismes du « budget-programme » et l'informatisation du processus budgétaire et comptable à Douala, Comè, Pointe-Noire et N'Djaména.

C'est également la réalisation de projets d'adressage à Bangui, Brazzaville, Douala, Libreville, Pointe-Noire, N'Djamena, Porto-Novo, Vientiane et Yaoundé.

Il faut aussi signaler la modernisation du système financier de la Fédération des Comores et des îles qui la composent en partenariat avec la Banque mondiale. Dans ce cadre, le Secrétariat permanent de l'AIMF intervient également pour l'informatisation du Ministère des Finances et du Budget des Comores.



 L'adressage de Douala, terminé cette année, avait pour objectif de développer les ressources communales en reliant l'adressage et le fichier des activités taxables, de renforcer les capacités d'investissement et l'autonomie financière de la ville, d'améliorer les capacités humaines et techniques de la gestion des finances locales, de faciliter le partage d'expériences et de développer l'expertise territoriale sous régionale.

La mairie a obtenu de l'AIMF le panneautage des rues de trois communes d'arrondissement (le centre ville). Elle a élaboré un plan guide, établi un fichier de 18 200 adresses, relié à ce celui des activités taxables.

La gestion comptable et financière a été modernisée avec la mise en place du logiciel Sim\_ba de l'AIMF et sa mise en lien avec le fichier des adresses des redevables d'une taxe. Cette démarche a permis une amélioration de l'informatisation financière et l'accroissement des recettes qui, entre 2012 et 2016, sont passées de 25 à 55 milliards de FCFA.

Parallèlement, les relations entre la ville et les services fiscaux de l'État ont été améliorées, notamment par l'échange d'informations concernant les fichiers d'adresses. De même, un réseau informel de communication s'est développé entre Douala, Bangui et Pointe-Noire, par l'échange d'expertise et de bonnes pratiques. L'observatoire fiscal local, réunissant tous les partenaires locaux a renforcé aussi les capacités du Comité départemental des Impôts.

Enfin, cet adressage est un instrument de coordination de la production, de la gestion et du partage des données urbaines avec les concessionnaires des services urbains en matière d'eau, d'électricité, de gaz et d'hydrocarbure.

 L'informatisation des services du Trésor et de la gestion budgétaire sont la composante clé de la modernisation de la gestion financière de l'État de l'Union comorienne. Elle se situe, pour la partie logicielle, dans le cadre du projet d'Appui à la Bonne Gouvernance Économique (ABGE) financé par la Banque mondiale et pour la partie infrastructure matérielle dans le cadre du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) financé par la Banque africaine de développement (BAD). Il s'est achevé en 2016.

Le gouvernement comorien a fait le choix du logiciel Sim\_ba développé par l'AIMF sur la base d'un cahier des charges et d'une mission d'étude de responsables comoriens à Douala. Cet outil de pilotage donne une visibilité en temps réel de l'exécution budgétaire et comptable. Il aide à la gestion de la trésorerie et il sécurise les données.

L'AIMF est honorée par ce choix, marque de la confiance qui l'engage dans de nouvelles responsabilités. Intervenant jusqu'à présent à un niveau municipal, certes dans certains États, avec l'appui du gouvernement, l'Union comorienne lui donne l'occasion de s'investir au niveau le plus haut.

La réussite d'un projet de modernisation des finances publiques tient à la fois aux hommes, à la qualité et à la robustesse des processus de gestion.

Le Secrétariat permanent a donc examiné les procédures budgétaires et comptables d'un point de vue institutionnel et opérationnel. Il est en effet important de vérifier les pratiques réelles des services financiers et comptables et d'identifier les écarts par rapport aux textes réglementaires. Ces pratiques peuvent être à l'origine d'une mauvaise utilisation de Sim\_ba et, au pire, être cause de l'échec de l'informatisation de la gestion financière de l'État de l'Union comorienne qui ne pourra être, en tout État de cause, être imputé au seul logiciel Sim\_ba. Les écarts identifiés ont été traités pour éviter tout risque de déconvenue. Il s'en est suivi des adaptations qui ont été résolues par des développements complémentaires du logiciel, en fonction des besoins de l'État de l'Union.

Cette analyse technique a apporté une meilleure compréhension du contexte comorien de la gestion des finances publiques, en particulier l'articulation entre l'Union et les îles autonomes. Elle a permis d'établir un diagnostic pour bien comprendre le contexte du changement (la nature des changements, les acteurs concernés, les lieux de résistance, les alliés, etc.). Les leviers proposés de la conduite du changement ont été classiques : communication, formation et accompagnement.

La démarche projet a été participative afin de faciliter l'adhésion des acteurs, de rénover les pratiques, de veiller à la maîtrise du logiciel. Une équipe stratégique a été mise en place, composée de hauts fonctionnaires et présidée par le ministre, ainsi qu'une équipe technique en charge de la mise en œuvre du logiciel. Des actions de communication interne ont été développées. Le programme est à présent terminé.

Le Secrétariat permanent a conduit cette opération avec deux experts internationaux issus du Ministère français de l'Economie et des Finances.

# II. L'accès aux services essentiels mobilise des subventions importantes

L'accès aux services essentiels est au cœur des politiques urbaines que mène l'AIMF dans les villes.

Les subventions attribuées sur le Fonds de Coopération (FDC) pour 2016 ont été de 2 188 785 €, dont 1 188 000 € attribués lors du premier Bureau en avril 2016 et 1 000 785 € attribués lors du deuxième Bureau en septembre 2016.

Le programme de l'année a permis de financer 18 projets, dont :

- 5 projets concernent l'amélioration de l'accès et de la gestion des services essentiels apportés aux populations :
  - Ida Mouride et Thieppe (Sénégal): « Amélioration de l'accès à l'eau potable dans les villes d'Ida Mouride et Thieppe (19 villages) », conduit sous la maitrise d'ouvrage déléguée de l'Association des Maires du Sénégal. Il s'agit d'un projet innovant pour sa gouvernance et sa structuration. Il demande un investissement important en infrastructures de base, pour lequel une recherche de partenaires est actuellement en cours (Agences de l'eau françaises). La ville de Bordeaux soutient et appuie le projet. Les Agences de bassin Adour Garonne et Rhin Meuse ont également été sollicitées, ainsi que le Ministère sénégalais de l'Hydraulique.
  - Libreville (Gabon): « Construction d'un Centre de Santé Municipal ». La Mairie souhaite apporter une solution au manque de centres médicaux de proximité à Libreville, accueillant 67 % de la population du Gabon. Afin de pallier à cette situation, un programme d'investissement dans le secteur de la santé a été mis en place. Le quartier choisi pour le nouveau centre de santé, le 5e arrondissement, est situé dans un environnement de quartiers sous intégrés, essentiellement habités par des populations économiquement faibles, notamment constituées de femmes et d'enfants. L'AIMF contribuera à hauteur de 50 % au coût du projet.
  - Vientiane (Laos): « Accès à l'eau potable pour les villages périphériques de Donehai et de Thangkhong ». Cette opération fait suite au programme que mènent l'AIMF et son partenaire, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à Vientiane, visant à résoudre les problèmes des conditions de vie des Laotiens en matière d'accès à l'eau potable dans les quartiers périphériques de la capitale. La population des deux villages est estimée à plus 4 000 habitants, actuellement sans aucun système collectif de distribution d'eau.
  - Bamako (Mali): « Assainissement intégré des Communes III, V et VI du District de Bamako ». Le projet intervient sur trois communes pilotes à travers des actions dans le domaine de l'assainissement liquide et solide, ainsi que dans la sensibilisation des populations à l'hygiène et aux pratiques de vie en communauté. L'objectif de Bamako est d'expérimenter le projet pour l'améliorer et le reproduire systématiquement dans les autres Communes du District.
  - Aného (Togo): « Gestion durable des déchets solides ménagers ». Le projet consiste en la structuration de la gestion des déchets dans la commune d'Aného, tout particulièrement de la phase de pré-collecte. Le projet allie des investissements (construction de 4 centres de regroupement et achat du matériel de pré-collecte), à un accompagnement sur la structuration des services, le renfoncement des capacités locales, la recherche.

- Deux projets concernent l'équipement urbain et la prévention des risques :
  - Kinshasa (R.D. Congo): « Construction d'une digue dans le quartier Ndanu, commune de Limete ». Ce projet fait suite aux inondations torrentielles du mois de novembre 2015, auxquelles la ville de Kinshasa a été confrontée. Face à l'urgence de cette requête et à l'impact très significatif sur la sécurité de Masina, une contribution à hauteur de 52 % du budget global a été soumise au vote du Bureau d'avril 2016, et adoptée.
  - Kigali (Rwanda): « Mise en place d'un système de cameras surveillance dans les gares routières de la Ville de Kigali », identifié comme prioritaire par les autorités locales afin d'apporter une réponse aux problèmes sécuritaires liés à ce pôle international de développement. Ce projet s'inscrit dans une politique plus large de modernisation du système de gestion des gares routières pour faciliter la communication entre les utilisateurs et les employés de ce port sec.
- Parmi les projets en cours, nous pouvons citer la structuration de la filière de gestion des boues de vidange de la ville de Vientiane. Elle a ceci de particulier qu'elle est mise en œuvre en complémentarité de la coopération japonaise.



La mise en œuvre du projet est réalisée de manière évolutive à travers une plate-forme locale de pilotage et coordination, qui a pour objectif de prévoir, adapter et traduire de manière opérationnelle la structuration de la filière, notamment via les actions suivantes :

- mettre en relation les parties prenantes du projet, en particulier les autorités concernées, les entreprises de vidange et la station, afin d'établir le dialogue et partager les objectifs du projet dans un climat constructif de confiance
- préciser et partager les besoins, attentes, contraintes et problèmes rencontrés des parties prenantes
- communiquer sur les mesures prises et l'avancement du projet
- renforcer les capacités des prenants parts.

La mise en œuvre du projet cherche en priorité, compte tenu des conclusions des études de durabilité effectuées en 2014, à amener la grande majorité des camions de vidange dans une station fonctionnelle dès sa mise en fonctionnement, afin de faciliter l'équilibre financier de l'activité de traitement.

Pour réussir la mise en œuvre de la filière, il est prévu d'agir aux différents niveaux suivants :

- entreprises de vidange (renforcement du cadre institutionnel, mesures incitatives, mesures adaptées au niveau de la station de traitement, afin de susciter l'adhésion et le changement)
- construction de la station de traitement (conception innovante et mise en œuvre de qualité)
- démarrage de la filière, et mise au point technique, financière et managériale (mise en route de la station, mise au point technique et managériale, optimisation des rapports avec les vidangeurs, préparation de la délégation de service pour l'exploitation de la station)
- population (cadre règlementaire fosses et vidange, communication et marketing, afin de susciter l'adhésion et le changement).

La construction de la station est prévue d'être réalisée par une entreprise locale suite à une mise en concurrence. Elle est donc encadrée par une mission de maitrise d'œuvre. Toutefois, compte tenu de l'absence d'expérience locale sur la mise en œuvre du procédé de traitement prévu et l'importance d'un résultat de qualité, la maitrise est renforcée en prenant en compte les fournitures des plans détaillés nécessaires, la formation de l'entreprise de travaux, ainsi que la direction des travaux.

Le renforcement de la réglementation poursuit le double objectif d'obligation et d'incitation pour encourager les entreprises de vidange à dépoter à la station, à travers l'obligation de dépotage d'une part et l'augmentation du volume du marché lié à l'amélioration des pratiques des ménages.

Les points règlementaires portes spécifiquement sur :

- l'élaboration d'un décret, d'un arrêté, ou de tout autre texte de portée réglementaire, d'une part pour imposer le nouveau site comme lieu de dépotage final d'autre part pour obliger les entreprises de vidange à s'acquitter de leur taxe
- le recensement, l'enregistrement des entreprises de vidange et leur régularisation auprès du ministère de l'environnement via l'octroi d'un agrément, ou d'un permis environnemental mentionnant les droits et obligations liées à l'activité
- l'élaboration de normes pour la construction de nouvelles fosses et pour leur entretien (en lien avec la coopération japonaise en charge d'un renforcement global du cadre institutionnel de l'assainissement).

L'appui au renforcement règlementaire consiste à :

- participer au processus d'élaboration et de diffusion des nouvelles normes en matière d'installations sanitaires, piloté par la coopération japonaise sur son volet « ménages »
- proposer les outils règlementaires et les supports de diffusion ad-hoc (guide de procédure, notes internes de service...)
- discuter ces textes et les procédures en atelier de concertation (Accompagner le processus d'officialisation des textes au sein des circuits publics internes)
- appuyer la mise en application des textes relatifs aux entreprises de vidange via :
  - o la réalisation et la diffusion de guides de procédure simples
  - des séances d'explication de ces guides (formations et coaching)
  - un accompagnement au niveau des districts des différentes institutions DoNRE (police environnementale inclue), DHUP (pratique des ménages) sur la mise en pratique des textes.

La communication auprès des ménages est importante en tant que telle pour initier une amélioration des pratiques (construction des dispositifs et entretien) mais aussi pour faciliter le développement du marché des entreprises de vidange et ainsi crédibiliser le projet et faciliter une éventuelle augmentation des tarifs.

La communication auprès des ménages est réalisée en coordination avec le démarrage de la station et en coordination/appui avec la stratégie de renforcement du secteur mise en œuvre par la coopération japonaise. Elle consiste à :

- définir un plan de communication grand public sur les questions d'assainissement avec les autorités compétentes et la coopération japonaise; un accent sera mis sur l'entretien des fosses et l'importance du traitement des boues
- concevoir des supports adaptés en fonction des cibles :

- o identification des relais pertinents pour cette information
- conception des messages adaptés sur supports adaptés
- organisation de campagnes d'information, notamment à travers des ateliers de préparation avec les autorités des différents districts pour coordonner la campagne sur toute la ville
- réaliser deux campagnes d'information, environ tous les semestres à compter du démarrage de la construction de la station : ces campagnes seront l'occasion de décliner sur différents supports les messages identifiés. À titre indicatif, il peut s'agir d'affiches, de brochures d'information, de réunions dans les districts, de spots radio (voire TV en fonction de la spécificité des messages et de la faisabilité), mobilisation des médias (presse, internet...) autour d'évènements clés (sponsor de concerts, ateliers, etc.)...
- Un projet terminé il y a deux ans, mérite attention quant à sa bonne évolution. Il s'agit du projet MODEAB, à Bangangté. Une mission d'expertise externe a été diligentée. Il en ressort que tous les 5 Services publics de l'eau des groupements de Bangangté réhabilités et organisés dans le cadre du projet fonctionnent, c'est le résultat principal et déjà un succès en soi.

Dans le détail, certains résultats remarquables ont été obtenus à Baména, à partir des principaux Indicateurs « Objectivement Vérifiables » sur les différents aspects du Service public de l'eau (SPE). Baména est le groupement de Bangangté dont le Service public de l'eau a redémarré en premier.

- Le nombre d'abonnés actifs (512, à fin 2016) est passé de 281 en juin 2013, à 452 en juin 2016. À noter la grande progression en 2015 due à la campagne de branchement organisée par la mairie de Bangangté, mais également due à la permanence du service.
- La progression du recouvrement, qui est passée de 74 % en 2014, à 89 % en juin 2016, montrant ainsi l'enracinement du paiement de l'eau au sein des consommateurs.
- Le montant de l'épargne sur le compte « renouvellement et extension » approche les 9 000 €, garantissant ainsi la capacité d'autofinancement du renouvellement.
- ➤ Le redressement spectaculaire du rendement du réseau, passé de 45 % en 2013, à 75 % sur les 6 premiers mois de 2016, grâce à la motivation de l'exploitant aux résultats et à son attention quotidienne.

Ces analyses sont issues des données de la Régie de l'eau, « STEFI » de Bangangté.

De plus, l'expert financé par l'AIMF pour effectuer cet audit, note que plusieurs pannes sont intervenues sur les SPE des différents groupements et qu'elles ont été rapidement réparées.

Cela montre que contrairement à ce qui prévalait avant ce programme, une panne n'est plus synonyme d'arrêt prolongé du service.

#### Ce succès est dû à :

- l'implication de la mairie de Bangangté, maître d'ouvrage au travers de la Régie de l'eau, qui appuie, conseille et contrôle les acteurs de terrain
- la séparation des rôles entre les Comités des usagers de l'eau (CUE) représentant les populations et les exploitants qui sont des professionnels recrutés par les CUE.

# L'autonomisation des collectivités locales passe également par la mise en valeur du patrimoine local et de l'accès à la culture

Plusieurs projets d'appui à la culture et à la sauvegarde du patrimoine ont été mis en œuvre en 2016. Parmi eux, celui concernant la « Réhabilitation et l'aménagement patrimonial des lacs Võ Sanh et Tân Miếu dans la citadelle de Hué » présente un caractère particulier car il associe la mise en œuvre de services essentiels dans le cadre d'une restauration du patrimoine de la ville ancienne. En effet, le projet de Hué conjugue une politique d'appui aux services essentiels avec l'amélioration de l'assainissement urbain (curage, amélioration du fonctionnement du réseau de drainage), la conservation du patrimoine et la valorisation touristique, la réhabilitation et l'aménagement patrimonial des lacs Võ Sanh et Tân Miếu. Cela aura un impact important sur la vie des habitants, sur le paysage urbain de la cité historique et sur les visiteurs. En raison de son emplacement sur l'axe principal de la Citadelle, cette opération servira également de projet pilote, appelé à être reproduit sur d'autres lacs. Ce projet fait donc état d'une approche globale, liant des problématiques différentes et exigeant la collaboration de services et de professionnels variés :

- assainissement liquide (meilleur écoulement des eaux via le système traditionnel)
- assainissement solide (accessibilité des services techniques de la municipalité pour le ramassage des ordures ; limitation des dépotoirs sauvages en marge et à l'intérieur des lacs)
- foncier et prévention des risques (problématique des maisons abusivement construites sur les berges)
- restauration du paysage urbain de la ville ancienne dans un contexte de développement accru
- valorisation du patrimoine via un aménagement paysager de qualité.

L'estimation globale du projet s'élève à 730 000 €. L'opération est conduite en partenariat avec le SIAAP.

Au programme de Hué, s'ajoutent cinq autres projets en Afrique et au Liban :

Union des Communes du Zou (UCOZ-Bénin):
 « Renforcement des structures éducatives dans les
 9 communes du Zou ». La phase 1, consistant dans la construction de 5 des 9 modules de classes prévus, est terminée. La deuxième phase est en cours de démarrage. À la fin du projet chacune des communes du Zou bénéficiera de nouvelles salles de classes et d'un programme de sensibilisation des écoliers à l'hygiène.



- Kananga (R.D. Congo): « Construction et aménagement de la Maison de la Culture de Kananga ». Les études pour la construction et l'aménagement de la Maison de la Culture sont terminées, le marché principal des travaux est attribué. Le projet architectural est caractérisé par une conception économe en énergie, utilisant les matériaux locaux. L'accompagnement technique et la structuration du projet sont en cours. La ville de Genève a choisi de soutenir ce projet en 2016 dans le cadre de l'accord de partenariat AIMF / Ville de Genève sur les projets culturels et sportifs.
- Abidjan-Yopougon (Côte d'Ivoire) : « Réhabilitation, élargissement et programmation de la médiathèque SIDECI, Maison des jeunes », est un projet stratégique et intégré, qui mise sur la

culture pour faire face aux défis de la gestion de la diversité sur le territoire de la commune. Faisant suite à un diagnostic partagé, il s'inscrit dans les politiques nationales sectorielles (stratégie nationale de renforcement des industries culturelles et créatives) et, en coordination avec les activités de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), le projet a pour ambition d'offrir un lieu culturel ouvert à tous et pluridisciplinaire, tout en facilitant l'accès aux services de bases pour les populations des quartiers défavorisés et précaires (Yahosehi, Doukouré). Comme dans tous les projets de construction soutenus par l'AIMF, l'approche architecturale préconise l'utilisation de matériaux locaux et la mise en place des techniques constructives économes en énergie. Le but de ce projet est :

- d'offrir un lieu culturel ouvert à tous et pluridisciplinaire, axé sur le libre savoir mais également sur les pratiques des jeunes, des associations d'habitants et l'animation de quartier
- d'aménager le territoire et faciliter l'accès aux services de base aux populations de deux quartiers défavorisés et précaires (Yahosehi, Doukouré)
- d'élargir les fonctions de la Maison des Jeunes en mettant à disposition de leurs associations et d'autres acteurs des quartiers, des espaces de travail connectés à d'autres pratiques culturelles, ainsi qu'à un point d'information et d'orientation professionnelle (qui sera créé dans les locaux)
- de créer une structure tête de réseau pour la coordination et l'animation d'autres points de lecture de la ville (publics, privés, en milieu scolaire)
- de promouvoir la diversité culturelle locale et l'ouverture sur le monde, tout en tenant compte des besoins spécifiques d'actions vers des publics cibles des quartiers, en particulier les jeunes non scolarisés ou déscolarisés
- de renforcer les compétences de la Mairie et de son personnel par la coopération avec l'appui de l'AIMF et de partenaires extérieurs
- de favoriser la coopération entre plusieurs directions de la Mairie entre elles et avec le secteur privé.
- Abomey (Bénin) : « Construction, programmation et mise en service du premier Centre Culturel de Rencontre en Afrique ». Le projet prévoit :
  - la restauration d'un des « Palais royaux d'Abomey », ensemble inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et haut lieu de la culture africaine
  - la construction, dans l'enceinte du Palais même, des nouveaux bâtiments nécessaires pour développer une activité d'animation culturelle, artistique et touristique
  - l'accompagnement à la création d'un « Centre Culturel de Rencontre », le premier en Afrique (types d'activités : résidences d'artistes, expositions, spectacles, médiation culturelle). Le but de la démarche est de créer une symbiose entre un site patrimonial remarquable ayant perdu sa fonction originelle et un projet artistique novateur qui donnera une nouvelle vocation à cet espace et répondra à des enjeux de société.

Ce projet est mené en partenariat avec le Ministère de la Culture du Bénin, l'Association des Centres Culturels de Rencontre et l'Ambassade de France au Bénin.

• Byblos (Liban): « Maison du Tourisme de Byblos et du casa de Jbeil ». Byblos, ville historique classée sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et le casa de Jbeil qui l'entoure, constitué de 82 villages, possèdent un héritage patrimonial vernaculaire, naturel et religieux important. Par ces atouts, il s'agit de la destination la plus recherchée par les touristes visitant le Liban, et par les Libanais. Le projet a comme objectif de rénover, élargir et aménager la Maison du Tourisme

actuelle, ainsi que d'accompagner l'équipe municipale à développer sa stratégie de valorisation touristique en lien avec l'ensemble du territoire. Il fait partie d'une série d'initiatives dont témoignent la ville et son entourage, pour un développement socioéconomique et culturel durable de la région.

• Parmi les projets terminés en 2016, il en est un qui mérite attention, compte tenu de sa prouesse architecturale et de sa force symbolique. Il s'agit du cimetière du Jallez de Tunis.

La couverture de l'espace d'accueil des familles des défunts est terminée. Ce projet faisait partie d'un programme concernant l'extension de ce cimetière, ainsi que la réhabilitation des cimetières juif et chrétien de Tunis.

Le cimetière du Jallez est l'un des espaces patrimoniaux de Tunis. Il date du VII<sup>ème</sup> siècle et compte 4 millions de concessions sur une superficie de 74 hectares. Il ne disposait pas d'espace d'accueil pour que les familles endeuillées puissent rendre un dernier hommage aux disparus.

À la demande de la ville de Tunis, l'AIMF a financé la couverture du patio central afin de le protéger de la pluie et de la chaleur.

Cela a été rendu possible par une prouesse architecturale : d'une part un double toit, pyramidal, composé de plaques de verres et d'une structure métallique qui ressemble au maillage d'un moucharabieh, d'autre part un système de ventilation naturelle sur les quatre côtés supportant le toit (coût : 850 mille dinars).

Le Bourgmestre de Namur, Vice-Président du Gouvernement wallon, Ministre des travaux publics, de la santé, de l'action sociale et du patrimoine, M. Maxime PREVOT, le Maire de Tunis, M. Saifallah LASRAM et le Secrétaire permanent de l'AIMF, ont participé à l'inauguration de cet espace le 23 octobre 2016.



# IV. La promotion de l'économie sociale et solidaire, l'entreprenariat, le développement économique local, le soutien de la jeunesse sont autant d'actions qui sécurisent la ville

À cet égard, le Bureau de Paris, en avril 2016, a adopté quatre projets allant dans ce sens. Ce programme s'ajoute à ceux concernant les services essentiels, le patrimoine et la culture. Parallèlement, des opérations ont été conduites en « urgence », selon une procédure spécifique et adaptée à la nécessité de répondre aux conséquences d'une crise brutale et inattendue.

S'agissant des projets de développement économique et de soutien à l'employabilité des jeunes, notons :

« Agrandissement du marché » à Domoni (Comores)

Ce projet devra permettre d'agrandir ce centre commercial de la ville afin de disposer de davantage d'espace au rez-de-chaussée et d'améliorer de manière conséquente les conditions d'occupation des box et des stands destinés aux maraîchers et autres petits marchands de produits locaux. Cette opération placera la commune de Domoni parmi les régions les plus influentes de l'île d'Anjouan par ses activités commerciales.

• « Appui à l'autonomisation des femmes » à Garoua (Cameroun)

Le projet met l'accent sur la création et l'accompagnement des Associations de Femmes pour l'Epargne et le Crédit. Il cible plus 6 000 femmes dont le nombre de bénéficiaires est estimé à 40 000 personnes. Il devra permettre :

- d'amener les femmes à devenir les actrices de leur propre développement
- de sortir les familles de la pauvreté, de l'exclusion et des conditions de vie difficiles
- de garantir la survie et la pérennité d'un développement durable axé sur la femme comme un des acteurs de la croissance économique.
  - Mise en place d'un programme pilote de développement de l'entreprenariat lié à la technique de valorisation de la filière d'assainissement autonome des latrines ECOSAN à Tamatave (Madagascar)

Ce projet est conduit en partenariat avec la ville de Saint-Etienne et l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Au-delà de l'accès pour tous à l'assainissement de base et la promotion de l'hygiène au niveau de la commune urbaine, l'objectif du projet est :

- d'organiser la récupération et la valorisation de déchets organiques d'origine humaine ainsi que des eaux pluviales ;
- de développer des activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes ;
- de développer l'esprit d'entrepreneuriat.

« Appui à la maison de l'emploi » de Diégo Suarez (Madagascar)

Dans le cadre de la politique municipale de développement social de la Communauté urbaine de Diégo-Suarez, l'insertion professionnelle des jeunes relève d'une priorité et y est inscrite comme un axe stratégique. La Mission pour l'Emploi remplit aujourd'hui une mission de service public.

La Commune urbaine de Diégo-Suarez a souhaité développer la Mission pour l'Emploi créée en juin 2007.

En effet, ce projet vise à favoriser l'insertion économique et sociale des jeunes sans qualification des quartiers de Diégo-Suarez. Axé sur une volonté de donner les moyens d'améliorer leurs conditions de vie par l'exercice d'un emploi, le projet s'adresse en priorité aux jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle. Les jeunes inscrits à la Mission pour l'Emploi s'engagent, par un contrat individualisé, à suivre le parcours vers l'emploi en participant aux entretiens et réunions proposées.

Ainsi, depuis le début de sa création, la Mission pour l'Emploi travaille en étroite relation avec les autorités locales telles que les services ministériels, la Région Diana ou encore la Commune urbaine de Diégo-Suarez.

L'AIMF appuie ce programme pour la troisième année consécutive.

- Tunis (Tunisie): « Programme d'appui à la lutte contre la dépendance de la drogue ». Dans le cadre de la politique mise en place par la ville de Tunis et appuyée par la ville de Luxembourg et l'AIMF, la conduite d'une vaste campagne d'information et de prévention a été effectuée au sein de de la médina de Tunis et dans l'arrondissement d'El Omrane, en particulier à l'attention des jeunes. Ce projet a permis également de travailler en soutien aux actions de la société civile, et répondre ainsi à un axe transversal de la Programmation stratégique 2014-2018 de l'AIMF.
- En ce qui concerne les projets destinés à répondre « en urgence à des crises climatiques ou sociales graves et inattendues », l'AIMF a financé, à Nouakchott, un programme de lutte contre le moustique « tigre ». Des équipements adaptés et des produits de pulvérisation ont été expédiés à la mairie.

Ont été financés des produits alimentaires de première nécessité aux populations camerounaises victimes de plus diluviennes, à Mayo Oulo.

De même, à Kinshasa, sur la rivière N'djili, l'AIMF a financé dans la commune de Masina, la construction de deux passerelles métalliques emportées par les inondations.

\* \*

En conclusion, et dans le cadre de l'action sociale conduite par l'AIMF, il est donc à noter qu'un nombre important de nouveaux projets ont été soumis au Bureau : 15 nouveaux projets par rapport à 11 en 2015 et 9 en 2014.

La fin de plusieurs projets pluriannuels a permis ainsi de s'engager dans de nouvelles opérations, en lien avec la Programmation stratégique de l'AIMF et en accord avec les enjeux et préoccupations nouvelles ou renouvelées de villes membres.

Un accent particulier a ainsi été donné aux questions culturelles, qui sont des clés essentielles d'épanouissement et d'amélioration de la connaissance et du vivre ensemble dans les villes. Abomey au Bénin, Abidjan en Côte d'Ivoire, Byblos au Liban, auront obtenu un appui important dans la structuration de leur politique culturelle et touristique. En même temps, le travail conduit en partenariat avec Wallonie-Bruxelles Internationale et l'Institut du Patrimoine Wallon (IPW) sur la mise en valeur du patrimoine culturel, se sera poursuivi avec un focus tout particulier sur les villes de l'espace méditerranéen. La ville de Genève aura soutenu, pour la troisième année, un projet dans le domaine culturel, sportif, en l'occurrence celui de la Maison de la Culture à Kananga, ce qui permettra d'amplifier le périmètre du projet initial.

Plus de la moitié des nouveaux projets (8 sur les 15) restent concentrés sur l'investissement dans le domaine des services essentiels : eau potable, assainissement, déchets, santé, en lien avec le travail de plaidoyer conduit dans le cadre du partenariat stratégique avec l'Union européenne.

Suivant l'évolution des dernières années, les projets présentés en 2016 par les villes et soutenus par l'AIMF, sont également pluriannuels et pluri-partenaires. Ces projets permettent aux Maires de se positionner sur des projets de coopération intégrés, avec un impact accru au niveau des territoires et visibles sur le plan national et international.

Des partenaires à présent anciens du Fonds de Coopération ont maintenu leur appui en 2016 (notamment l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, le SIAAP) à côté de Paris, de la Région wallonne, de Bordeaux, de Liège, de Lausanne, des villes du Québec. De nouveaux partenaires du Nord sont sollicités pour la première fois : les villes de Saint-Etienne et d'Albi, le Syctom (Syndicat de la région parisienne en charge des déchets).

Le budget global des projets soutenus en 2016 représente plus de 6,2 millions d'euros. L'AIMF y participe directement pour environ 60 %, soit 3,8 millions d'euros, le reste des investissements étant financé par les partenaires du Nord et les villes bénéficiaires. Il s'agit de l'investissement le plus important jamais réalisé via le Fonds de Coopération (pour mémoire environ 4 millions d'euros pour les années 2015 et 2014).

Enfin le suivi des projets en cours en 2016, a permis le décaissement de 2,5 millions d'euros.

L'expertise et le suivi des projets ont été réalisés en interne et ponctués par des missions sur place : 26 missions de faisabilité et de suivi ont été réalisées en 2016 sur les projets en cours ou en montage, dont 9 directement par le personnel du Secrétariat permanent.

# **ANNEXES**

# Liste des projets du Fonds de Coopération votés en 2016

# RÉUNION DE BUREAU DE PARIS — 8 AVRIL 2016

Kigali	Rwanda	Mise en place d'un système de cameras surveillance dans les gares routières de la ville	121.000 €
Garoua 2	Cameroun	Autonomisation des femmes	75.000 €
Abidjan (Yopougon)	Côte d'Ivoire	Réhabilitation, élargissement et programmation de la Médiathèque SIDECI, Maison des jeunes	250.000€
Domoni	Comores	Agrandissement du marché	32.000 €
Tamatave	Madagascar	Appui à l'autonomisation de la filière Ecosan et au développement de l'entreprenariat	30.000€
Toutes villes	Tous pays	Appui à la structuration d'une « Journée francophone du Patrimoine et de la Culture »	30.000€
Ida Mouride-Thieppe (MO déléguée AMS)	Sénégal	Amélioration de l'accès à l'eau potable et dynamisation du tissu économique local	200.000€
Tunis	Tunisie	Programme d'appui à la lutte contre la dépendance à la drogue	30.000 €
Hué	Vietnam	Réhabilitation et aménagement patrimonial des lacs Vo Sanh et Tan Mieu dans la citadelle	150.000€
Kinshasa	R. D. du Congo	Construction d'une digue dans le quartier NDANU - Commune de Limete	270.000€
		TOTAL	1.188.000 €

# RÉUNION DE BUREAU DE BEYROUTH - 29 SEPTEMBRE 2016

		TOTAL	1.000.785 €
Toutes villes	Tous pays	Expertise	199.181 €
Aného	Togo	Gestion durable des déchets solides ménagers	60.000€
Bamako	Mali	Assainissement intégré des Communes III, V et VI	63.000€
Byblos	Liban	Maison du tourisme de Byblos et du Casa de Jbeil	100.000€
Vientiane	Laos	Accès à l'eau pour les villages de Ban Done Hai et Thangkhong	122.000€
Libreville	Gabon	Construction d'un Centre de santé municipal (5ème arrondissement)	100.000€
Abomey	Bénin	Construction, programmation et mise en service du premier Centre culturel de Rencontre (CCR) en Afrique	95.000€
Kananga	R.D. Congo	Construction et aménagement de la Maison de la Culture	100.000€
UCOZ	Bénin	Renforcement des structures éducatives dans 9 communes du Zou	161.604€

## 11. 2016 – Site internet et réseaux sociaux

## Un nouveau site dynamique

Le nouveau site internet de l'AIMF a été lancé en février 2016. Au-delà d'un graphisme plus moderne, la principale innovation est une mise en valeur plus affirmée de la contribution des actions de l'AIMF dans leur diversité (commissions de travail, projets concrets, publications...) à des programmes et objectifs ciblés. Un espace particulier est par ailleurs dédié à la mise en valeur de notre partenariat stratégique avec l'Union européenne.

De nouveaux supports ont également été introduits, qui dynamisent notre image : sessions vidéos, lecteur, page dédiée à Raisonnance consultable sous forme de folioscope, outil de recherche efficace...

La fréquentation du nouveau site est très satisfaisante : le nombre de pages vues par session et la durée moyenne des sessions témoignent de l'intérêt des internautes pour nos contenus. Elle devrait s'améliorer en 2017 avec l'amélioration de notre référencement et la relance de la lettre d'actualités.



## Une présence plus affirmée sur les réseaux sociaux

La présence de l'AIMF sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) a continué à se développer au cours de l'année 2017. Elle constitue un outil efficace de mise en valeur de la dynamique de réseau qui nous anime, et est portée par plusieurs maires emblématiques qui relaient activement nos publications. Cette présence permet également de mieux situer l'AIMF dans l'environnement des réseaux internationaux de villes, en mettant en avant les mobilisations qui nous sont communes et les liens que nous avons tissés.

Meilleures publications Facebook de l'année :









activités (...) - Association internationale des Maires

1 673 Personnes atteintes

39 Mentions J'aime, commentaires et partages

30	14	16
Mentions J'aime	Sur la publication	Sur les partages
0	0	0
Commentaires	Sur la publication	Sur les partages
9	8	1
Partages	Sur la publication	Sur les partages

99 Clics sur la publication

2	32	65
Affichages de photos	Clics sur des liens	Autres clics i

### COMMENTAIRES NÉGATIFS

Masquer la publication
 Masquer toutes les publications

0 Signaler comme indésirable 0 Je n'aime plus la Page

AIMF.ASSO.FR

francophones

